REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE
DE FOURNITURE DES SOINS

DIRECTION DES INSTITUTS
DE FORMATION DES PARAMÉDICAUX

PROGRAMME DE FORMATION

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

DES KINÉSITHÉRAPEUTES À MADAGASCAR

Octobre 2024

MESUPRES
USAID FROM THE AMERICAN PEOPLE
MOMENTUM A Global Partnership for Health and Resilience
jhpiego Johns Hopkins University Affiliate
BANQUE MONDIALE

SOMMAIRE

PRÉFACE

INTRODUCTION GÉNÉRALE - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. RÉFÉRENTIEL DU MÉTIER D'ERGOTHERAPEUTE A MADAGASCAR

2. RÉFÉRENTIEL DES COMPETENCES D'ERGOTHÉRAPEUTE À MADAGASCAR

3. OBJECTIFS ÉDUCATIONNELS

4. ORGANISATION GÉNÉRALE DES ETUDES

4.1. **NORMES PÉDAGOGIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

4.2. ÉQUILIBRE ENTRE THÉORIE ET PRATIQUE CLINIQUE

5. PROGRAMME D'ÉTUDES (PAR SEMESTRE)

6. MODALITES ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION

7. RESSOURCES DISPONIBLES

7.1. LIEU

7.2. INTERVENANTS (PROFIL ET EFFECTIFS)

7.3. ESPACES

7.4. ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

8. REFÉRENCES

ANNEXES

10.1. DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE

10.2. PLANIFICATION DES UE PAR CAPACITÉ ET PAR SEMESTRE

PRÉFACE

Le référentiel de formation des Kinésithérapeutes constitue un outil essentiel dans le cadre de la structuration de la formation de ces professionnels de santé indispensables à la prise en charge des personnes en situation de handicap. Ce document, rigoureux et détaillé, s'inscrit dans un contexte de plus en plus exigeant en matière de soins en réadaptation, où les attentes sociales, médicales et éthiques sont en constante évolution.

Le rôle de l'orthoprothésiste va bien au-delà de l'accompagnement des personnes handicapées. Ce référentiel a pour objectif de définir les compétences nécessaires à l'exercice de cette profession, de l'acquisition des savoirs fondamentaux à la maîtrise des savoir-faire techniques et des qualités humaines requises pour offrir des soins de qualité et sécuritaires.

À travers une approche axée sur les compétences, le référentiel décrit les domaines spécifiques que chaque Orthoprothésiste doit appréhender au cours de sa formation : de l'accompagnement personnalisé à l'écoute des besoins des personnes en situation de handicap, à l'acquisition des compétences techniques et médicales pointues. Il souligne également l'importance de la capacité à travailler en équipe avec d'autres professionnels de santé, ainsi que la nécessité de se conformer aux principes éthiques, déontologiques et légaux de la profession.

Ce document s'adresse à la fois aux étudiants, aux formateurs, mais aussi aux professionnels en exercice désireux de renouveler et d'approfondir leurs connaissances. Il représente un guide pour l'organisation des cursus de formation, un outil d'évaluation des compétences et un modèle de référence pour la formation continue des Kinésithérapeutes tout au long de leur carrière.

En définitive, ce référentiel de formation des Kinésithérapeutes est une réponse aux défis contemporains du secteur de la santé et vise à garantir la formation d'un professionnel de santé compétent, capable de répondre aux besoins croissants de la population, avec un engagement constant envers la sécurité, le respect et la qualité des soins.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons exprimer notre sincère reconnaissance à toutes les institutions et personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce référentiel métier, compétence et formation des Kinésithérapeutes à Madagascar.

Nous adressons nos remerciements les plus profonds au **Ministère de la Santé Publique** de Madagascar, par le biais de la Direction des Instituts de Formation des Paramédicaux (DIFP) pour son engagement constant à améliorer la qualité des soins et de vie des personnes en situation de handicap. Leur soutien précieux a permis de garantir la pertinence et l'efficacité de ce référentiel, qui vise à renforcer les compétences des Kinésithérapeutes à travers une formation de qualité.

Nous remercions également les **six Facultés de Médecine** de Madagascar, dont l'expertise académique et les contributions scientifiques ont été essentielles à l'élaboration de ce document. Leur travail collaboratif a permis de concevoir un programme de formation moderne, en phase avec les besoins sanitaires du pays et les standards internationaux.

Nos remerciements vont également au **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**, dont l'implication a été déterminante pour l'alignement de ce référentiel avec les normes de l'enseignement supérieur à Madagascar, en particulier dans le domaine de la santé.

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux **partenaires techniques et financiers** qui ont apporté un soutien crucial à ce projet. Leur appui financier et leur expertise ont permis de mener à bien cette initiative ambitieuse. Grâce à leur contribution, ce référentiel pourra être mis en œuvre et aura un impact significatif sur la formation des Kinésithérapeutes et, par conséquent, sur l'amélioration de la santé des personnes en situation de handicap dans notre pays.

Enfin, nous remercions toutes les personnes et institutions qui ont apporté leur expérience, leur temps et leur expertise à la conception de ce référentiel. Leur contribution collective a permis de créer un document qui répond aux défis actuels de la profession des Kinésithérapeutes à Madagascar.

Nous espérons que ce référentiel constituera un outil précieux pour la formation et le développement des Kinésithérapeutes, et qu'il contribuera à améliorer la qualité des soins de santé dans notre pays.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le métier des kinésithérapeutes est de réaliser des soins de rééducation et réadaptation afin de maintenir le mouvement et les capacités fonctionnelles et qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Selon l'Article 92 de la Loi n°2011-002 du 15 juillet 2011 portant Code de Santé : « est considérée comme exerçant la profession de masseur kinésithérapeute toute personne ayant reçu une formation professionnelle adéquate et titulaire d'un diplôme reconnu par l'État et réglementé par décret pris en Conseil du Gouvernement sur proposition du Ministre chargé de la Santé.

Le masseur kinésithérapie a pour but de réaliser des actes de façon manuelle ou instrumentale à des fins de rééducation, ayant pour objet de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

Dans l'exercice de son activité, le masseur kinésithérapeute doit tenir compte des caractéristiques psychologiques et culturelles de chaque patient, de respecter sa personnalité et de s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité corporelle du patient. Exerce illégalement la profession de masseur kinésithérapeute toute personne qui, non munie du diplôme requis à cet effet, pratique habituellement les actes dévolus au masseur kinésithérapeute et en usurpe le titre ».

Auparavant la formation est de type professionnel. En 2013, avec le système LMD, la collaboration entre le MSANP, la Faculté de Médecine d'Antananarivo et l'IFIRP sous la directive de Dr Sonia ANDRIANABELA menait à l'amélioration de la qualité des enseignants par la mise en place de la formation post- universitaire (DU) ainsi que l'ouverture de la spécialisation en MPR (Médecine Physique et Réadaptation) au sein de la Faculté. Cette démarche se poursuit avec des partenaires internationaux (Universités de Leeds, IHEPS Maroc, Move-ability/CICR) et les équipes pédagogiques de l'IFIRP ont pu bénéficier des échanges interprofessionnels au Maroc en 2018. Cette progression induit à l'adhésion des kinésithérapeutes malagasy à la Confédération mondiale des kinésithérapeutes (World Confederation of PhysioTherapist) en 2019 et la formation Master en kinésithérapie au sein de la Faculté de Médecine d'Antananarivo par le Pr SOLOFOMALALA Gaétan Duval était ouverte en 2022.

Malgré cette évolution ascendante de la formation, le contexte de santé actuel est marqué par la recrudescence des maladies invalidantes source de handicap nécessitant des soins en réadaptation. Si en Europe la population bénéficie de 13,7 kinésithérapeutes pour 10.000 habitants [1], l` Afrique compte 0,3 pour 10.000 habitants [2]. Alors qu'à Madagascar, actuellement 1 kinésithérapeute œuvre pour 100.000 habitants [3]. Ainsi cette insuffisance par rapport aux besoins de la population entraine une surcharge de travail des professionnels pouvant interférer sur la qualité des offres de service. Ce contexte exige un niveau performant de compétences des professionnels. De ce fait, le référentiel formation pour les kinésithérapeutes vise à former des professionnels compétents dans la maitrise des exigences cognitive-comportementales et psychomotrices requises par la profession.

Par conséquent, les patients peuvent bénéficier des soins efficaces et adéquats pour les guider vers l'autonomie et l'indépendance fonctionnelle ainsi qu'à leur insertion et inclusion au sein de la société.

La formation est articulée autour d'un socle d'apprentissage actif et évolutif, visant à développer chez les étudiants, l'intelligence critique et scientifique de la problématisation et de la réflexivité, dans les pratiques professionnelles d'éducation et de soins, en respectant la déontologie dans le cadre de la politique nationale de santé.

Elle incite l'autonomie, l'adaptabilité, l'habileté et la créativité. Elle valorise aussi l'engagement, l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions de la Masso-kinésithérapie.

Elle confère à chaque apprenant la capacité de concevoir et de réaliser un projet professionnel aligné avec les besoins de la population.

Le cadre éducatif encourage également l'auto-apprentissage, la mise à jour régulière des compétences en réponse aux évolutions technologiques de la médecine et le développement de carrière des kinésithérapeutes (Master de recherche).

Au terme de la formation, le kinésithérapeute diplômé est apte à devenir un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, dans le respect des dispositions du code de déontologie et est capable de :

- Répondre aux besoins et aux demandes de santé des personnes en situation de handicap et de la population en général ;

- Analyser les situations de santé dans le domaine de la réadaptation ;
- Prendre des décisions en mesurant les limites de ses compétences et de son rôle ;
- Mener seul ou en équipe les interventions kinésithérapiques appropriées ;
- Contribuer à la promotion de la santé, la prévention, l'éducation des personnes à tout âge ;
- S'impliquer dans la formation, la recherche, l'évaluation de ses pairs et d'autres professionnels.

METHODOLOGIE

L'élaboration d'un référentiel métier-compétence et de formation pour les orthoprothésistes est un processus complexe qui nécessite une approche méthodique et participative.

1. **Analyse préliminaire et diagnostic :**

    - analyse des évolutions contextuelles : prise en compte les changements législatifs, réglementaires, technologiques, socio-économiques et les nouvelles connaissances scientifiques dans le domaine de la réadaptation physique ;
    - consultation des parties prenantes : interrogation des orthoprothésistes en exercice, des responsables de formation, des représentants des institutions de santé, des organisations des personnes handicapées et des autres professionnels de santé concernés.

2. **Définition des objectifs et du périmètre :**

    - fixation des objectifs clairs et mesurables : déterminer les améliorations attendues du référentiel (mise à jour des compétences, intégration de nouvelles pratiques, etc.) ;
    - délimitation de périmètre du référentiel : préciser les domaines de compétences à couvrir (handicap physique, appareillages orthopédiques et

réadaptation physique etc.) ;

- méthodes de collecte : utilisation d'une combinaison de méthodes qualitatives (entretiens, groupes de discussion) et quantitatives (analyse documentaire) ;
- sources de données : recueil des informations auprès des orthoprothésistes, des organismes de formation, de la littérature scientifique, des recommandations internationales (OMS, ISPO), des référentiels d'autres pays ;
- analyse des données : trier, classer et synthétiser les informations collectées afin d'identifier les compétences essentielles, les nouvelles pratiques et les besoins en formation.

RÉFÉRENTIEL METIER, COMPETENCES DE KINESITHERAPIE

APPELLATION, DÉFINITION, CORPS ET MISSION

1. *Appellation*

- Français : Kinésithérapeute
- Malagasy : en attente de la proposition venant de l'académie « KINE » ou « Kinésithérapeute
- Anglais : physiotherapist

Définition *: Article 92.* de la Loi n°2011-002 du 15 juillet 2011, modifié et complété par la loi numéro 2022 024 du 30 janvier 2023, portant Code de la Santé : « *Est considérée comme exerçant la profession de masseur kinésithérapeute toute personne ayant reçu une formation professionnelle adéquate et titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat et réglementé par Décret pris en Conseil du Gouvernement sur proposition du Ministre chargé de la Santé. »*

Le masseur kinésithérapie a pour but de réaliser des actes de façon manuelle ou instrumentale à des fins de rééducation, ayant pour objet de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer.

Dans l'exercice de son activité, le masseur kinésithérapeute doit tenir compte des caractéristiques psychologiques et culturelles de chaque patient, de respecter sa personnalité et de s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité corporelle du patient.

Exerce illégalement la profession de masseur kinésithérapeute toute personne qui, non munie du diplôme requis à cet effet, pratique habituellement les actes dévolus au masseur kinésithérapeute et en usurpe le titre.

2. *Définition du métier*

Réaliser des soins de rééducation et réadaptation afin de maintenir le mouvement et les capacités fonctionnelles, qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

CORPS au sein de l'administration (Fonction Publique*) décret* 063-087 du 06 février 1963

- Infirmier
- Corps de réalisateur adjoint (Fonction publique)
- Catégorie V : Diplôme d'état de Masseur kinésithérapeute/Diplôme de Licence universitaire/diplômes équivalents

3. *Mission*

La mission de la kinésithérapie est de promouvoir, préserver, restaurer la santé physique des individus et de prévenir les handicaps à travers une approche thérapeutique basée sur le mouvement et l'exercice.

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination. Il concourt par ailleurs à la formation initiale, continue et à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles :

- Expert/Consultant ;
- Praticien ;
- Formateur
- Communicant ;
- Éducateur ;
- Gestionnaire ;
- Responsable au regard de la déontologie
- Administrateur

SECTEURS ET LIEUX D'INTERVENTION

- **Secteur de la Santé :** Ministère en charge de la Santé
  - Structures sanitaires publics et privés
  - Centres spécialisés
  - Réadaptation à base communautaire
  - Établissements de formation paramédicale
- **Autres à d'autres secteurs :** mise à disposition pour emploi.
- **Secteurs semi-publics et privés :**
  - Libéral
  - Cabinets
  - Centre de bien-être et club sportif privés
  - Centre de réadaptation privée
  - Formation sanitaire privée
  - Etablissement de formation paramédicale privé

Arrêté n°22 554/2019-MSANP portant règlement l'ouverture et la fermeture des formations sanitaires privés de base et fixant les normes de fonction.

- **Représentation de la profession** (Parlement/commission santé…)
- **Secteur santé internationale**
  - Réseau des Organismes Non Gouvernementaux (ONG)
  - Associations professionnelles

ÉTUDES INITIALES

- **Durée**
  - Six (6) semestres (3 années universitaires) pleins
- **Diplôme de fin d'études**

- Licence dans le domaine sciences de la santé, mention sciences paramédicale parcours en Masso-kinésithérapie.
- En anglais: Bachelor of Physiotherapist

- **Critères d'accès à la formation initiale publique et privée**
  - Conditions d'admission à la formation initiale publique :
    - Ancien régime : concours administratif (écrit) pour connaitre la motivation et la vocation
    - Actuellement : sélection de dossier (Baccalauréat séries Scientifique : C, D ou S)
  - Conditions d'admission à la formation initiale privée :
    - Concours/test de niveau/ précédé d'une Présélection de dossier (Baccalauréat séries Scientifique : C, D ou S)
  - Diplôme baccalauréat général obtenu à l'étranger (série scientifique) accepté et authentifié par les autorités compétentes
  - Aptitude physique et psychologique : Visite d'aptitude obligatoire qui décèle le degré de handicap.
  - Vaccination recommandée par le Ministère en charge de la Santé à la charge du professionnel (Institut public et privé)
- **Établissements de formation**
  - Public : IFIRP (Institut de Formation Inter-régional des Paramédicaux)
  - Privé : établissement habilité par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et du Ministère en charge de la santé.

CONDITIONS D'EXERCICE

- **NATIONALITE**
  - Secteur public : Malagasy
  - Secteur privé : Malagasy et/ou Étrangère
- **CONDITION D'EXERCICE**
  - Inscrit à l'Association des kinésithérapeutes de Madagascar (défaut absence de l'ordre des kiné) et inscrit à l'ordre de l'infirmier
- **DIPLÔME REQUIS**
  - Licence en Sciences de la Santé, mention paramédicale, parcours Masso-kinésithérapie,
  - Diplôme d'état de Masseur kinésithérapeute,
  - Diplôme d'Infirmier spécialisé en Masso-kinésithérapie obtenu dans un pays étranger et reconnu comme étant équivalent par les autorités compétentes.
- **CONDITIONS D'APTITUDE**

- Âge d'entrée dans l'exercice : 18 ans (selon le statut général des fonctionnaires)
- Peut exercer sans limite d'âge supérieur dépendamment de ses aptitudes physiques, émotionnelles et psychologiques (une visite d'aptitude)
- A partir de 60 ans conditionné par une visite d'aptitude tous les 5ans

- **POUR CONTINUITE D'EXERCICE**

Mise à jour des compétences toutes les 5 ou 10 ans.

LES ACTIVITES EN KINESITHERAPIE

LES PRINCIPALES ACTIVITES

1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie
2. Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie
3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique
4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes
5. Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et Santé
6. Organisation et coordination des activités de santé
7. Gestion des ressources et management
8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles
9. Recherche et études en masso-kinésithérapie
10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

LES ACTIVITES DÉTAILLÉES

1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique

- Prendre contact avec le patient et/ou l'entourage
- Écouter, s'entretenir, interroger la personne visant à clarifier la demande et les besoins.
- Recueillir les informations auprès des professionnels de santé.
- Analyser les demandes et attentes de la personne au regard des données recueillies et du dossier du patient.
- Évaluer la pertinence de l'intervention et/ou de la réorientation éventuelle du patient vers d'autres professionnels de santé.
- Choisir et utiliser en se conformant aux normes les outils, tests, épreuves ou échelles de mesure et indicateurs adaptés.
- Évaluer l'éventuelle douleur.
- Identifier les risques iatrogènes d'une intervention en Masso-kinésithérapie.
- Évaluer le niveau de dysfonctionnement articulaire, tissulaire, moteur, sensitif, sensoriel, cognitif de la personne en référence aux concepts en masso-kinésithérapie, aux références existantes et aux recommandations.
- Analyser l'impact des contextes socioéconomiques, professionnels, environnementaux sur la demande de prise en charge.
- Tracer l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie.
- Informer et échanger avec le patient et/ou l'entourage sur les éléments de pertinence de prise en charge en fonction des données recueillies.

2. Élaboration du diagnostic en Masso-kinésithérapique

- Formuler les hypothèses en cours de test dans une démarche hypothético-déductive.
- Reporter les résultats des observations et tests cliniques et des cotations obtenues et comparer avec les normes validées sur sujet sain.
- Rechercher l'étiologie, ou des étiologies en cas de poly pathologies ou pathologie complexe, des difficultés ou troubles du patient au regard des hypothèses formulées.
- Évaluer les facteurs de risques et de l'urgence de la situation.
- Évaluer l'étendue des dysfonctions de la personne.

- Analyser la cause de la douleur et mettre en concordance les résultats des tests cliniques avec les plaintes du patient.
- Mesurer et prendre en compte l'impact de la pathologie sur la santé, la qualité de vie de la personne.
- Analyser l'impact des contextes, sociaux, économiques, professionnels, scolaires, culturels, environnementaux sur la personne prise en charge.
- Relever les compétences du patient et de ses possibilités de prendre en charge sa pathologie.
- Formuler le diagnostic en Masso-kinésithérapie et expliquer auprès du patient et/ou de son entourage.
- Formuler une réponse à la demande de pronostic, ré ajustable dans le temps.

3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique

- Élaborer et formaliser une stratégie d'intervention en lien avec la personne, les paramètres du contexte et de l'urgence de la situation.
- Déterminer les conditions nécessaires au bon déroulement de l'intervention.
- Évaluer le niveau de compréhension de la personne et adapter la stratégie de communication et d'intervention.
- Identifier les critères de progression en lien avec la personne et avec ses attentes.
- Informer la personne, proposer la thérapie (outils, méthode, appareillages envisageables et progression).
- Echanger et adapter le projet de soin en fonction des objectifs négociés avec la personne soignée.
- Choisir les techniques suivant l'évaluation.
- Expliquer le rôle thérapeutique du masseur-kinésithérapeute et des attendus de la participation du patient à sa prise en charge.
- Expliquer la pathologie et les actions envisagées pour former le patient et/ou son entourage afin de le rendre participatif et acteur de sa santé.
- Décrire les modalités de prise en charge, des différents acteurs et de leurs rôles respectifs, dans le cadre de la pluridisciplinarité.
- Prévenir les mesures appropriées aux situations d'urgence en Masso-kinésithérapie en référence aux normes, protocoles existants et à la prévention des risques.
- Evaluer tout au long de la prise en charge avec la personne et/ou son entourage des résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention en Masso-kinésithérapie.
- Adapter la stratégie thérapeutique en Masso-kinésithérapie en fonction des résultats observés et des objectifs du patient.

4. Prise en charge individuelle ou collective en Masso-kinésithérapie dans différents contextes

- Présenter les acteurs de la prise en charge, du fonctionnement du service de soin, du cabinet ou de la structure de soin.
- Informer les démarches administratives à accomplir, le coût de la prise en charge, ainsi que la prise en charge par la caisse d'assurance maladie et d'assurance maladie complémentaire.
- Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux.

- Réaliser un dossier individuel personnalisé. Intégrer le dossier patient dans le dossier médical personnel.
- Contacter et échanger avec les autres professionnels de soin.
- Programmer les interventions en lien avec le patient et/ou l'entourage et les autres professionnels de santé.
- Préparer les outils nécessaires à la prise en charge.
- Mettre en œuvre les techniques en masso-kinésithérapie pour conserver ou retrouver un état de santé optimal,
- Freiner ou retarder les conséquences d'une ou des pathologies,
- Améliorer la qualité de vie et le confort de la personne
- Mettre en œuvre les protocoles d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles de bonne pratique professionnelle.
- Repérer les risques spécifiques liés à la mise en œuvre des activités en masso-kinésithérapie et mettre en place les mesures préventives.
- Adapter, si nécessaire, les protocoles de prise en charge de Masso-kinésithérapie.
- Mettre en place une traçabilité des soins en Masso-kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation et le suivi des examens complémentaires.
- Évaluer les résultats obtenus et adapter les pratiques en masso-kinésithérapie à l'évolution de la situation clinique.
- Informer continuellement le patient sur l'évolution du traitement, de la mise en œuvre et des résultats obtenus.
- Suivre l'observance du traitement en masso-kinésithérapie.
- Réaliser et poser des contentions souples, d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de posture.
- Former le patient et/ou l'entourage aux gestes techniques et à l'utilisation des aides techniques prescrites selon l'évolution.
- Créer et utiliser les outils de transmission, d'information aux partenaires et acteurs concourant aux soins des personnes.
- Transmettre les données recueillies aux autres professionnels de santé.
- Adapter avec le patient le projet thérapeutique en fonction de l'évolution du traitement.
- Définir et proposer les soins complémentaires si nécessaire thérapeutiques en Masso-kinésithérapie, en fonction des résultats.

5. Prévention et dépistage, conseil, éducation thérapeutique et Santé

- Réaliser les actions de prévention primaire et secondaire dans un cadre individuel ou collectif.
- Informer et conseiller les personnes en individuel et en groupe sur le dépistage de déficiences, de limitations fonctionnelles et des facteurs de risques en santé.
- Dépister et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne.
- Former le public cible au repérage des signes d'alerte et à l'utilisation d'outils de suivi.
- Formaliser et diffuser les programmes d'intervention en prévention primaire et secondaire.
- Formaliser la proposition d'actions de prévention en direction de partenaires institutionnels, respectant un cahier des charges, en lien avec les politiques de Santé .

- Intervenir dans les manifestations en lien avec le champ de compétences de la masso-kinésithérapie.
- Réaliser les actions de prévention tertiaire dans le contexte du soin, mise en place d'actions de suivi thérapeutique.
- Informer et s'échanger pour contribuer et à rendre le patient acteur de sa santé. ;
- Mettre en place les actions de suivi thérapeutique.
- Formaliser et présenter les conseils et recommandations pour réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez la personne.
- Recueillir, réaliser et diffuser les supports et outils d'information et de conseil en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population. ;
- Conduire les actions de promotion d'intégration de personnes présentant un handicap.
- Mettre en place les partenariats avec des structures institutionnelles.
- Assurer la veille réglementaire et constitutionnelle, de bases de données règlementaires et législatives.
- Informer le public la réglementation en vigueur en matière d'intégration des personnes présentant un handicap.
- Informer le patient sur la possibilité de bénéficier d'une démarche d'éducation thérapeutique.
- Préparer la démarche d'éducation thérapeutique
- Élaborer le diagnostic en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'éducation thérapeutique, le recueil d'information, les facteurs facilitant ou limitant les capacités d'auto soin et leur utilisation dans la vie quotidienne.
- Réaliser l'éducation thérapeutique
- Formuler les compétences à acquérir par le patient au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique.
- Définir et formuler une démarche personnalisée en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'éducation thérapeutique en lien avec le patient et les autres professionnels intervenant dans le projet thérapeutique.
- Mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique.
- Informer, sensibiliser le patient et/ou l'entourage sur les troubles, les protocoles, les conduites à tenir, la mise en place de moyens pour ralentir la progression de la maladie ou prévenir les complications.
- Réaliser les séances individuelles ou collectives d'éducation thérapeutique pour l'acquisition des compétences d'auto soin et d'adaptation.
- Évaluer les compétences acquises en fonction du projet du patient et de la démarche d'éducation thérapeutique
- Réajuster le projet.
- Coopérer avec le patient, en lien avec les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de la maladie chronique
- Suivre la démarche personnalisée d'éducation thérapeutique en lien avec les autres professionnels de santé intervenant auprès du patient.
- Conseiller et faire l'expertise dans le domaine de la masso-kinésithérapie
- Conseiller auprès des différents partenaires quant aux actions à entreprendre requérant des connaissances dans le domaine de la masso-kinésithérapie.

- Conseiller auprès d'autres professionnels dans le cadre du suivi de la prise en charge du patient, de son insertion ou de sa réinsertion professionnelle ou sociale.
- Rédiger les bilans, rapports techniques ou d'avis dans un cadre médico-administratif.

6. Organisation et coopération avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée

- Organiser les activités de soin de masso-kinésithérapie.
- Gérer administrativement, Informer le patient sur les procédures administratives relatives à la prise en charge en masso-kinésithérapie.
- Gérer, mettre à jour et archiver le dossier patient.
- Télétransmettre les données.
- Enregistrer, informatiser et transmettre les données et actes réalisés.
- Établir les documents administratifs nécessaires à la prise en charge auprès de la caisse d'assurance maladie du patient.
- Tenir les statistiques sur les actes réalisés.
- Gérer le temps des activités professionnelles.
- Réaliser les plannings quotidiens et hebdomadaires permettant de répondre à la demande en soin.
- Formaliser le planning de rendez-vous en fonction des autres interventions auprès des patients, des locaux disponibles, des interventions à domicile.
- Gérer le planning du matériel nécessaire à l'intervention en masso-kinésithérapie.
- Transmettre les informations orales et écrites aux professionnels concernés, dans le cadre du respect des obligations professionnelles et du secret médical.
- Rédiger et transmettre les informations orales et écrites à la personne, à l'entourage et aux institutions concernées respectant le cadre légal et le secret médical.
- Coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée.
- Identifier les acteurs de soins afin de transmettre les informations pertinentes.
- Choisir les outils de communication adaptés aux situations.
- Participer à la coordination des activités et des soins auprès de la personne avec les différents acteurs de la santé et du social en fonction des domaines de compétence.
- Contribuer à la mise en place d'une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.
- Expliquer les rôles et responsabilités aux patients, aux familles, conformément à la réglementation.
- Prendre le contact, échanger les informations avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients.
- Identifier les tuteur et curateur, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité de soins ainsi que la règlementation à la matière.
- Organiser les interventions en tenant compte les limites du champ professionnel et les responsabilités, en veillant à la continuité des soins.
- Informer les professionnels de santé du champ de compétences des masseurs-kinésithérapeutes.
- Participer aux transmissions.
- Préparer, participer aux réunions de synthèses cliniques.

- Animer les réunions de synthèse, les temps de travail thématiques et/ou interprofessionnels.
- Intervenir aux réunions institutionnelles : conseils de pôles, réunions d'organisation, réunions d'élaboration de projets, commissions de soins de rééducation et médicotechnique.
- Développer et mettre en œuvre les activités ou les projets transversaux au sein d'un établissement ou d'un réseau.

7. Gestion de projet, des ressources et management

- Gérer le projet,
- Concevoir une structure d'un cabinet, une étude de marché et/ou des besoins.
- Concevoir et préparer le projet, prendre compte du cadre juridique, évaluer le budget, planifier les activités.
- Prendre le contact avec les différents acteurs locaux et régionaux (agence régionale de santé, conseil de l'ordre, banques, médecins et autres professionnels de santé, architectes, etc).
- Mettre en œuvre le projet.
- Suivre et évaluer le projet.
- Gérer les ressources humaines de la structure.
- Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et fonctionnement correspondant à l'offre de soin.
- Mobiliser les collaborateurs, autour d'un projet, dans une démarche collaborative et prendre compte les règles de gestion des ressources humaines en vigueur.
- Suivre la comptabilité, les budgets et la trésorerie
- Élaborer, gérer et suivre le budget et les investissements.
- Tenir la comptabilité du cabinet conformément aux règles comptables édictées par l'administration fiscale pour les entreprises libérales non commerciales, avec ou sans soutien d'un expert-comptable et/ou une association de gestion agréée.
- Gérer la trésorerie et suivre les opérations bancaires. Établir, suivre et archiver les éléments de gestion administrative et comptable.
- Réaliser les déclarations et règlements dus par la structure
- Déclarer les bénéfices professionnels non commerciaux en temps et forme réglementaires.
- Règlementer les factures et charges sociales en respectant les échéances et règles administratives.
- Souscrire une couverture sociale obligatoire et/ou facultatives et d'assurances professionnelles.
- Gérer les rendez-vous avec les patients et de l'activité
- Organiser le ou les plannings, la prise de rendez-vous avec les patients et la répartition des activités des professionnels de santé de la structure dans le respect de la déontologie professionnelle.
- Utiliser, suivre et mettre à jour des logiciels de gestion spécifiques à la prise de rendez-vous, comptabilité, statistiques d'activité.
- Saisir et codifier les actes. Facturer les actes, proposer les facilités de paiement, la relance des impayés, et l'encaissement des honoraires.

- Réaliser et suivre les envois et retours vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie.
- Gérer le matérielle du cabinet, service ou structure
- Évaluer et contrôler l'accessibilité aux locaux et la conformité des installations et du matériel au regard des normes.
- Respecter la réglementation et les objectifs d'hygiène et de sécurité.
- Identifier les mesures à prendre.
- Planifier le suivi et le contrôle du respect de la règlementation et des règles de bonne pratique professionnelle.
- Organiser la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks, des matériels et des consommables.
- Effectuer des échanges d'informations sur l'organisation logistique du service, de la structure ou du cabinet.

8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles

- Actualiser les connaissances et veille professionnelle en lien avec les réseaux professionnels
- Constituer, alimenter et consulter les bases d'informations sur la profession de masseur kinésithérapeute et les connaissances professionnelles.
- Faire les lectures critiques de revues professionnelles, de publications, de médias spécialisés.
- Consulter les sites professionnels.
- Faire les lectures de travaux de recherche internationaux en masso-kinésithérapie ou dans les domaines en lien avec la masso-kinésithérapie.
- Suivre les logiciels édités en fonction des besoins, avancées scientifiques et thérapeutiques.
- Suivre les évolutions des matériels et outils d'intervention en masso-kinésithérapie et mettre à jour des connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.
- Participer aux travaux de réflexion basés sur des références scientifiques.
- Participer aux programmes de DPC (développement professionnel continu)
- Réaliser les actions d'analyse des pratiques professionnelles
- Faire la revue d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts).
- Effectuer l'analyse critique et constructive des pratiques réalisées par rapport à la pratique attendue.
- Mettre en place les objectifs et actions d'amélioration.
- Suivre les actions et évaluations des résultats au regard des pratiques attendues.
- Acquérir/perfectionner les connaissances/compétences.
- Participer à une action de formation associant un temps dédié, les objectifs pédagogiques, les supports pédagogiques reposant sur les références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts…), une évaluation et les temps d'échange entre professionnels.
- Faire une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.
- Évaluer la mise en œuvre des interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne.

- Évaluer la pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique.
- Confectionner les outils et indicateurs d'évaluation des situations en kinésithérapie.
- Évaluer l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation…) et identifier toute non-conformité.
- Identifier les actions d'amélioration possibles et des mesures de réajustement de la pratique professionnelle, en établissant une planification des acquisitions et des apprentissages à mettre en œuvre.
- Évaluer les actions de mises en œuvre.
- Suivre des formations
- Participer et organiser des colloques et des congrès.
- Communiquer, intervenir, partager les informations.
- Vérifier la conformité des actions de formation professionnelle proposée au regard de la législation en vigueur et des instances compétentes.
- Suivre les formations aux formats et contenus appropriés aux besoins des masseurs-kinésithérapeutes.
- Suivre les impacts de la formation sur la pratique professionnelle.
- Participer au recueil de corpus pour la profession, les pratiques professionnelles ou la recherche.

9. Recherche et études en masso-kinésithérapie

- Effectuer des activités de recherche liées aux besoins en Santé et liées aux mesures d'impact.
- Collecter les informations sur les milieux, les situations, les populations, les pathologies à risque en lien avec les structures et les ressources existantes : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres actions de dépistage…
- Formaliser les propositions d'actions de dépistage et les évaluations en direction de partenaires institutionnels en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de démarches spontanées en lien avec les politiques de Santé.
- Rédiger les protocoles de recherche
- Réaliser des études dans le domaine des soins et de l'intervention du masseur-kinésithérapeute.
- Effectuer des activités de recherche clinique
- Formuler des hypothèses de recherche répondant à des questionnements innovants et productifs.
- Recueillir les informations dans le cadre d'une démarche de recherche.
- Réaliser les rapports d'études.
- Rédiger les articles en vue d'une publication dans une revue scientifique.
- Exposer des travaux de recherche, des publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé.
- Accompagner les travaux professionnels.
- Réaliser des activités de recherche et d'exploitation de bases de données
- Explorer et veiller sur les bases de données existantes dans les domaines d'intervention du masseur-kinésithérapeute.

- Rechercher, sur les bases de données existantes, les recommandations de bonnes pratiques.
- Mettre en place les banques de données.
- Rechercher les informations dans les bases de données bibliographiques.
- Recueillir les informations sur les recherches conduites en kinésithérapie et dans les disciplines en rapport avec les problématiques rencontrées en kinésithérapie
- Développer les collaborations pluridisciplinaires
- Développer les collaborations avec les structures et centres de recherche : sociétés savantes, équipes de recherche universitaires…
- Développer les collaborations multicentriques.
- Développer les collaborations internationales de recherche.

10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

- Analyser et évaluer sa formation.
- S'auto-évaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis.
- Participer aux programmes de DPC (développement professionnel continu)
- Acquérir ou approfondir les connaissances et/ou compétences.
- Suivre les actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.
- Participer à la certification de l'établissement de santé ou de la structure.
- Mettre en application les recommandations professionnelles en Masso-kinésithérapie.
- Évaluer les technologies de santé en lien avec la Masso-kinésithérapie.
- Rechercher et mettre en œuvre les critères d'évaluation pour améliorer la pratique professionnelle.
- Mettre en œuvre les actions de formation ou d'information
- Recueillir les informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.
- Organiser les actions de formation dans le cadre du DPC
- Réaliser des séances d'information collective auprès de professionnels des institutions ou des services hospitaliers.
- Effectuer les formations de professionnels de santé sur des thématiques en lien avec la Masso-kinésithérapie.
- Former les professionnels de santé au dépistage en vue d'une orientation adaptée en Masso-kinésithérapie.
- Réaliser les documents de référence, de posters, en vue de communication à l'intention de professionnels de santé, de patients ou d'associations.
- Communiquer dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.
- Mettre en œuvre les actions de formation initiale
- Formaliser les séances de formation : contenu, thématique, modalités pédagogiques.
- Animer et conduire les séances de formation à destination des étudiants en Masso-kinésithérapie ou des professionnels.
- Évaluer les séances de formation.
- Intervenir au sein d'équipes pédagogiques.
- Participer à des séances de suivi pédagogique. Réaliser l'évaluation des compétences acquises par l'étudiant.

- Effectuer une démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.
- Participer aux conseils pédagogiques et autres instances pédagogiques.
- Accueillir, accompagner les étudiants et les futurs professionnels
- Organiser, accueillir, informer, conseiller les stagiaires masseurs-kinésithérapeutes ou les nouveaux professionnels.
- Rédiger le livret d'accueil, projet et protocole d'encadrement…
- Accompagner, suivre et participer au tutorat des étudiants en stage.
- Réaliser les séances d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage par les étudiants.
- Lire, superviser et accompagner les travaux de recherche menés par les étudiants en Masso-kinésithérapie.
- Évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Participer à des jurys de mémoires des étudiants en Masso-kinésithérapie.
- Participer aux différents jurys : examens, concours, stages, …

QUALITÉS REQUISES

1. Qualités intellectuelles

- Esprit critique constructif
- Curiosité scientifique
- Culture d'excellence sans être élitiste
- Maîtrise de soi
- Bonne gestion de stress
- Motivation interne
- Aptitude sociale
- Résilience

2. Qualités professionnelles :

- Sens de la communication
- Dévouement
- Conscience professionnelle
- Sens de la responsabilité
- Esprit d'équipe
- Sens de l'organisation et de la rigueur
- Leadership
- Sens de la confidentialité

Justice

- Méthodique
- Esprit d'initiative et de décision
- Capacité de négociation
- Esprit de créativité
- Discrétion
- Capacité de médiation
- Adaptabilité aux Changements Technologiques
- Bon de gestion du Temps
- Équité

3. **Qualité personnelle :**

- Humanisme
- Empathie et Compassion
- Maturité
- Ambition
- Humilité
- Intégrité
- Aptitudes physiques et psychologiques
- Compatible au métier
- Aimable
- Dynamisme
- Tolérance
- Vigilance
- Loyauté
- Persévérance
- Volonté de soulager et de guérir
- Patience
- Adaptabilité et flexibilité
- Ponctualité
- Maîtrise de soi
- Bonne gestion de stress
- Motivation personnelle
- Aptitude sociale
- Esprit critique constructive
- Curiosité scientifique
- Culture d'excellence
- Sens de la communication
- Leadership
- Méthodique
- Esprit d'initiative et de décision
- Capacité de négociation
- Capacité de médiation
- Autonomie

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

1. **Respect des textes règlementaires et des valeurs :**
   - Code de santé
   - Code de déontologie des Infirmiers
   - Législations des travails
   - Droits humains et droits fondamentaux des patients et des droits des prestataires tels que non-malfaisance, bienfaisance, dignité, consentement éclairé, information, intimité, confidentialité, intégrité, loyauté, probité, égalité sans discrimination, égalité et équité de soins de santé de qualité, liberté de choix du patient, justice, compétence
   - Respect valeurs et des principes de sans discrimination ni stigmatisation : culturelles, religieuses, politiques
   - Respect de la dignité de la personne dès la conception et même après la mort
   - Respect de la dignité et de l'autonomie du client : les professionnels en réadaptation doivent respecter les choix, valeurs, et croyances des clients, en s'assurant que les interventions soutiennent l'autonomie et la participation active du client dans le processus thérapeutique.
2. **Éthique de la Gestion, d'engagement et de responsabilité :**
   - Gestion des conflits d'intérêts : Par exemple, évité de recommander des services ou produits pour lesquels le thérapeute a un intérêt financier.
   - Gestion des priorités cliniques : équilibrer les besoins individuels des clients avec les ressources disponibles.
   - Assumer la responsabilité de ses actes et de ces décisions et responsabilisation
   - Responsabilité : Assumer la responsabilité de ses actions et décisions professionnelles.
   - Engagement : S'engager à fournir des soins de haute qualité et à améliorer continuellement les pratiques professionnelles.

- Développement Durable : Prendre en compte l’impact environnemental des matériaux et des pratiques utilisées
- Éthique de la pratique fondée sur les preuves
- Éthique basée sur les genres
- Équilibre décisionnel éthique : Trouver l'équilibre entre respecter l'autonomie du patient et intervenir dans son intérêt lorsqu'il est en danger.
- Éthique du soin à long terme : Gérer les implications éthiques des soins prolongés, notamment en ce qui concerne l'épuisement professionnel et les limites du traitement.

3. **Éthique relationnelle :**
   - Travail d’Équipe : Collaborer efficacement avec d’autres professionnels de santé pour offrir les meilleurs soins possibles aux patients
   - Communication : Communiquer de manière claire et empathique avec les patients et leurs familles pour les aider à comprendre leur traitement et à prendre des décisions éclairées
   - Partager les connaissances et les meilleures pratiques avec les collègues pour améliorer les soins
   - Collaboration positive et solidaire avec les autres professionnels de santé et les autres intervenants dans tous les secteurs
   - Confidentialité : La protection des informations personnelles et de la vie privée des clients est une priorité. Les professionnels en réadaptation doivent gérer les données sensibles avec soin, ne les partageant qu'avec le consentement éclairé du client et dans les limites de ce qui est nécessaire pour le traitement.
4. **Éthique de la compétence professionnelle :**
   - Les professionnels en Réadaptation doivent maintenir un haut niveau de compétence en se tenant informés des recherches actuelles, en participant à des formations continues, et en s'engageant dans des pratiques fondées sur des preuves.
   - Consentement éclairé : Il est essentiel que les clients comprennent les interventions proposées, y consentent librement, et soient informés de leurs droits, y compris le droit de refuser ou d'interrompre les interventions.
5. **Les professionnels en réadaptation doivent s'assurer que tous les clients ont un accès** équitable aux services et traitements, indépendamment de leur origine, statut socio-économique ou autres facteurs personnels.
6. **Intégrité et honnêteté :**
   - Transparence : Fournir des informations claires et compréhensibles sur les coûts, les procédures et les alternatives disponibles
   - Honnêteté : Être honnête avec les patients concernant les attentes, les résultats possibles et les limitations des prothèses et orthèses
   - Les professionnels en réadaptation doivent agir avec intégrité, en communiquant de manière transparente avec les clients et en évitant tout conflit d'intérêts qui pourrait compromettre la qualité des soins.
   - Éthique Financière : Éviter les conflits d’intérêts et ne pas recommander des traitements ou des dispositifs pour des raisons financières.

7. **Éthique de la pratique fondée sur les preuves** : Intégrer des interventions basées sur les preuves scientifiques tout en respectant les préférences du patient, surtout lorsque ces préférences ne correspondent pas aux meilleures pratiques cliniques.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION/PLAN DE CARRIERE

- Master indifférencié en kinésithérapie : Professionnel et Recherche.
    - Master Professionnel : vers la Spécialisation dans le domaine de la science de la santé.
    - Master de recherche : vers le Doctorat

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DE KINÉSITHERAPIE

DOMAINES DE COMPETENCES

Le référentiel est constitué de onze compétences.

- **Domaine de compétence** 1 : Analyse et évaluation sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
- **Domaine de compétence 2** : Conception et conduite d'un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
- **Domaine de compétence 3** : Prévention, dépistage, conception et conduite d'une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique.
- **Domaine de compétence 4** : Conception, mise en œuvre et évaluation d'une séance de masso-kinésithérapie.
- **Domaine de compétence 5** : Établissement et entretien d'une relation et d'une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
- **Domaine de compétence 6** : Conception et mise en œuvre d'une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
- **Domaine de compétence 7** : Analyse, évaluation et fait évoluer sa pratique professionnelle.
- **Domaine de compétence 8** : Recherche, traitement et analyse des données professionnelles et scientifiques.
- **Domaine de compétence 9** : Gestion et organisation d'une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
- **Domaine de compétence 10** : Organisation des activités et coopération avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe
- **Domaine de compétence 11** : Formation et information des professionnels et des personnes en formation.

COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Compétences 1 : Analyse et évaluation sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur-kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie.
2. Repérer et analyser la douleur et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance.
3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique.
4. Adapter l'interrogatoire aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient.
5. Élaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse.

6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient.
7. Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution.
8. Explorer les structures et les fonctions : observer, palper, percuter, ausculter, mesurer, relater les paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés.
9. Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes.
10. Émettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre.
11. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées.
12. Élaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, handicap, leur spécificité ou non et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements, handicap et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie.
13. Poser un diagnostic kinésithérapique
14. Émettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic posé, de la difficulté ou du dysfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie.
15. Évaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie.
16. Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur.

Compétence 2 : Conception et conduite d'un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation

1. Élaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long terme les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan masso-kinésithérapique, des besoins et des demandes du patient.
2. Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants.
3. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage.
4. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables.
5. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique
6. Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage.
7. Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie.
8. Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso -kinésithérapie permettant d'améliorer. l

9. a sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage.
10. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et/ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation.
11. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique.
12. Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis.
13. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques.
14. Évaluer l'état du patient, de son environnement et son évolution tout au long du projet thérapeutique.
15. Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence.
16. Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes.

Compétence 3 : Prévention, dépistage, conception et conduite d'une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique

1. Intégrer les politiques de santé et les priorités de Santé dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage.
2. Placer le patient en qualité de co-auteur, de co-décideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé.
3. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage.
4. Conduire une démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes, des groupes et les actions à entreprendre.
5. Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques.
6. Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé.
7. Évaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires.
8. Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge inter professionnelle/ et coordonnée des pathologies chroniques, des poly pathologies ou pathologies complexes.
9. Dépister et prévenir les problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions, des déficiences et handicap chez la personne ou des groupes de personnes.
10. Élaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de Santé.

11. Conduire des actions d'entraînement des patients et /ou de leurs familles en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur-kinésithérapeute.
12. Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant en compte sa santé.
13. Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités.

Compétence 4 : Conception, mise en œuvre et évaluation d'une séance de masso-kinésithérapie

1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance.
2. Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapique.
3. Repérer les risques pouvant affecter la personne et le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapique et déterminer les mesures préventives.
4. Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique.
5. Évaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances.
6. Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques.
7. Mettre en œuvre l'intervention masso-kinésithérapique par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie.
8. Adapter les protocoles de soins et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique de la personne et de ses réactions.
9. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de surmonter sa situation de handicap.
10. Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations.
11. Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en co-animation.
12. Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique.
13. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation.
14. Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation.

Compétence 5 : Établissement et entretien d'une relation et d'une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie

1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe.
2. Développer une relation de partenariat avec la personne soignée.

3. Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation.
4. Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte de sa pathologie, de son niveau de connaissances, de ses perceptions, de son environnement social, professionnel et culturel, de son niveau de langage, de ses attentes pronostiques et de son état psychologique.
5. Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapique et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage.
6. Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique.
   - Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe.
7. Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention.
8. Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat.
9. Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique.
10. Établir une relation d'aide vis-à-vis du patient.

Compétence 6 : Conception et mise en œuvre d'une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie

1. Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif.
2. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap.
3. Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap.
4. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en Santé dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes.
5. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculo-squelettique, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc.
6. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie.
7. Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapique.
8. Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit.

Compétence 7 : Analyse, évaluation et fait évoluer sa pratique professionnelle

1. Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation.
2. Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle.

3. Identifier les tuteurs, les curateurs, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière.
4. Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles.
5. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de Santé, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales.
6. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité.
7. Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
8. Adapter et transférer ses savoirs, ses compétences et ses attitudes dans les différents contextes professionnels et différents modes d'exercices.
9. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels.
10. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie.
11. Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif.
12. Analyser et évaluer sa formation.
13. Autoévaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis.
14. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle

Compétence 8 : Recherche, traitement et analyse des données professionnelles et scientifiques

1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques.
2. Conduire une recherche bibliographique.
3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite.
4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche.
5. Élaborer un protocole de recherche.
6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans le cadre de la recherche.
7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe.
8. Élaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche.
9. Communiquer en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée.

Compétence 9 : Gestion et organisation d'une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources

1. Élaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation.

2. Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soins.
3. Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie.
4. Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur.
5. Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget.
6. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet.
7. Veiller à la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les masseurs kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité
8. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels selon les normes.
9. Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soins et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes.
10. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures.
11. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités.
12. Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation.
13. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité…).

Compétence 10 : Organisation des activités et coopération avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe

1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur.
2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes
3. Établir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles.
4. Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif…).
5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux.
6. Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention inter professionnels pertinents.
7. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité.
8. Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire.

9. S’adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l’international.

Compétence 11 : Formation et information des professionnels et des personnes en formation

1. Organiser l’accueil, l’information et l’accompagnement d’un professionnel, d’un étudiant ou d’une personne en formation dans le service ou la structure.
2. Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d’actions de tutorat.
3. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire et savoir-être à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels.
4. Préparer et animer des séances de formation ou d’information auprès d’un public de professionnels, d’étudiants, ou de futurs professionnels.
5. Transmettre ses connaissances, son savoir-faire et savoir être aux étudiants, stagiaires et autres professionnels.
6. Superviser des situations et des activités d’apprentissage dans une démarche progressive d’autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants.
7. Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire, savoir être mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d’enseignements.
8. Communiquer sur sa profession.

REFERENTIEL DE FORMATION EN KINESITHERAPIE A MADAGASCAR

I. OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Objectif général

La formation des kinésithérapeutes vise à préparer des professionnels de santé capables de répondre aux besoins nationaux tout en répondant aux normes internationales en matière de soins en réadaptation afin de promouvoir l’autonomie, l’indépendance fonctionnelle ainsi que la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

2. Objectifs spécifiques

Les kinésithérapeutes sont formés à assurer la réadaptation des patients ainsi que de contribuer à l’amélioration de la santé publique avec des compétences adaptées à la population nationale, avant de convoiter les pratiques et opportunités internationales. La formation vise à ce que les apprenants, avant de s’exercer en tant que kinésithérapeutes, maitrisent 11 compétences qui consistent à :

2.1. Analyser et évaluer une personne sur le plan kinésithérapique, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

2.2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en kinésithérapie adapté au patient et à sa situation

2.3. Prévenir, dépister, concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique

2.4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de kinésithérapie

2.5. Établir et entretenir une relation et une communication pour dans un contexte en masso-kinésithérapie.

2.6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la kinésithérapie.

2.7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.

2.8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

2.9. Gérer et organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.

2.10. Organiser des activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe

2.11. Former et informer les professionnels et les personnes en formation

3. Critères de réussite

La réussite dans l'évaluation de connaissance et pratique

- UE spécifiques note≥12 sans compensation sans note éliminatoire
- UE de base note≥10
- Pratique ≥85% selon la Liste de Vérification(LV)
- Possibilité de compensation sans notes éliminatoires pour les UE fondamentales(base)

II. ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Cadre règlementaire

La formation dure **3 ans, réparties en 6 semestres**. Selon le décret N°2012-831 modifiant certaines dispositions du décret 2008-179 du 15 février 2008 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de Recherche en vue de la mise en place du système « Licence, Master, Doctorat ».

- Le grade Licence correspond à un total de 180 crédits dont 30 crédits pour chacun des 6 semestres d'études. Selon le Décret 2012-831- « un crédit équivaut à 24 à 36h de travail intégré dont 9-12h de cours théorique et le reste consacré au travail de personnel de l'étudiant. A partir de L2, pour les cours théoriques : 1 crédit équivaut à 30 heures intégrées, dont 10 heures d'enseignement théorique (ET) et 24 heures réparties entre

ED/EP et TPE.

- Pour le stage : 1 crédit = 45h de Stage clinique selon la norme de l'OMS. (Prototype de cursus de trois ans basés sur les compétences pour la formation Initiale des sages-femmes de la région Afrique)

2. Lieu de formation

2.1. Etablissement de formation habilité (Institut) et université :

- Les études de kinésithérapie ont lieu dans les Facultés de Médecine pour les étudiants en L1 dont S1 commune et S2 en sciences paramédicales et dans les Instituts de Formation des Paramédicaux (IFIRP) pour celles en L2 et L3.
- Dans le secteur privé, les études des kinésithérapeutes ont lieu dans les Instituts de formation habilités, L1 en tronc commun et L2, L3 spécifiques en formation de kinésithérapeutes.

2.2. Laboratoire de développement de compétences

2.3. Sites de stage clinique

2.4. Une bibliothèque qui permet à l'apprenant et à l'enseignant de se documenter.

3. Ressources

3.1. Matérielles :

- Le laboratoire de développement des compétences est organisé et contient du matériel de démonstration en masso-kinesitherapie. Un minimum d'équipement doit être assuré pour un groupe 4 apprenants. Ce matériel doit appartenir à l'Institut de formation :
    - Modèles anatomiques
    - Tables ou tapis de rééducation
    - Matériels spécifiques pour la rééducation ; poids, miroir, espalier, ….
- Enfin, la connexion Internet est assurée pour appuyer l'enseignement théorique et des pratiques. L'accès est gratuit aux étudiantes et aux enseignants et se base sur un partenariat entre l'IFIRP et la Faculté de Médecine.
    - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)
    - Outils pédagogiques (cahier de présence, chargé de cours, tableau blanc, Flip stand…)
    - Les matériels didactiques et les équipements : vidéo projections, écran TV nécessaires à l'enseignement théorique

- Matériels informatiques et audio-visuels

- Pour le stage pratique, la DIFP/ Faculté de médecine met à la disposition des IFIRP des outils de gestion de stage uniforme : charte d'encadrement de l'étudiante, livret de stage, listes de vérification, cahier d'acquisition, carnet de présence en stage.

3.2. Intervenants :

Les intervenants dans le programme d'études sont des enseignants qualifiés de la Faculté de Médecine et les kinésithérapeutes de l'IFIRP. Des missionnaires et des enseignants vacataires interviennent partiellement dans l'enseignement théorique et dans les travaux dirigés selon les critères énoncés dans le projet d'arrêté relatifs aux normes des établissements de formation paramédicale publique et privé, le/la kinésithérapeute enseignant(e) doit remplir les conditions suivantes :

- Est qualifié(e) conformément à la définition de kinésithérapeute à Madagascar ;
- Ayant des compétences de kinésithérapeute avec une expérience en pratique de dix ans au minimum ;
- Détient une licence d'autorisation d'exercice
- A une préparation pédagogique formelle ou s'engage à suivre une telle préparation pour rester en poste ;
- Participe au développement professionnel continu en tant que kinésithérapeute enseignant(e) /conférencier(e)
- Est une porte-parole au sein du programme et de la profession ; et contribue à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'études.
- Titulaire d'un diplôme Master et plus

  Dans la pratique clinique en réadaptation, les kinésithérapeutes encadreurs doivent remplir les conditions suivantes :

- Est qualifié(e) conformément à la Définition de kinésithérapeute à Madagascar ;
- Démontre des compétences de kinésithérapie, généralement par une expérience de dix ans minimum de pratique complète
- Détient une licence pour pratiquer le métier de kinésithérapeute ;
- Est un encadreur qualifié en réadaptation ;
- Titulaire d'un diplôme de Licence et plus

  Les professionnels d'autres disciplines qui enseignent dans le cadre du programme de formation des kinésithérapeutes sont spécialisés ou exerçant au moins 5 ans dans

le service de la discipline qu'ils enseignent. Enfin, les référents de stage assurent l'organisation des stages dans leurs services respectifs.

Il existe également un service de scolarité en charge de la scolarité

3.2.1. Espaces

Durant la première année en L1, les enseignements sont prodigués dans les locaux de la Faculté de Médecine dans le cadre d'un tronc commun (PACES) avec les autres étudiantes en sciences de la santé.

A partir de L2, les enseignements se déroulent à l'IFIRP où les espaces aux normes des établissements de formation paramédicale publique et privé d'un Institut de formation des Paramédicaux, dont :

- une salle de cours consacrée aux enseignements théoriques et aux travaux dirigés. Il s'agit d'une salle ayant une capacité de 3 m2 par étudiant ;
- un laboratoire de développement des compétences (salle de travaux pratiques) spacieux qui permet la réalisation des démonstrations ou simulations pratiques ;
- une bibliothèque qui permet à l'étudiante et à l'enseignant de se documenter.

SEMESTRE 1

Code	UE	Unité d'enseignement	Élément constitutif	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédits
MOL L1S1	UE1	Structure et Fonction des biomolécules	Chimie organique, Structure et fonction des lipides ; Structure et fonction des glucides ; Structure et fonction des acides aminés et des protéines ; Structure et fonction des acides nucléiques ; Structure et fonction des enzymes et coenzymes	60	-	-	120	180	6
CEL L1S1	UE2	Tissus et biologie cellulaire (1)	Biologie cellulaire (Méthodes d'étude des cellules ; Synthèse des protéines ; Peroxysomes, Enclaves, Division cellulaire ou mitose, Gamétogenèse) Tissus (Tissus épithéliaux, Tissus conjonctifs, Tissu sanguin, Appareil digestif, Appareil respiratoire ; Appareil urinaire)	40		-	80	120	4
PHY L1S1	UE3	Physiologie (1)	Physiologie rénale ; Physiologie digestive ; Physiologie cardiovasculaire ; Physiologie respiratoire	**60**	**-**	**-**	**120**	**180**	**6**

MAT L1S1	UE4	Mathématiques, Biophysique, Statistiques	Mathématiques, Biophysique, Statistiques	30	-	-	60	90	3
ANA L1S1	UE5	Anatomie viscérale	Anatomie de l'appareil urinaire et génital ; Anatomie de l'appareil respiratoire ; Anatomie de l'appareil digestif ; Anatomie de l'appareil cardio-vasculaire ; Anatomie des nerfs périphériques	80	-	-	160	240	8
FRA L1S1	UE6	Français médical (1)	Français médical	30	-	-	60	90	3
TOTAL				300	0	0	600	900	30

SEMESTRE 2

Code	UE	Unité d'enseignement	Élément constitutif	ET/ED	EP	Stage	TPE	VHT	Crédits
PHY L1S2	UE3	Physiologie (2)	Physiologie intégrative ; Physiologie du sang, Neurologie	40	-	-	80	120	4
MED L1S2	UE7	Initiation à la connaissance du médicament	Cadre juridique, Cycle de vie du médicament, Pharmacologie générale	20	-	-	40	60	2
FRA L1S2	UE6	Français médical (2)	Français	20	-	-	40	60	2
CEL L1S2	UE2	Tissus et biologie cellulaire	Biologie cellulaire (Méthodes d'étude des cellules ; Synthèse des protéines ; Peroxysomes, Enclaves, Division cellulaire ou mitose, Gamétogenèse) Tissus (Tissus épithéliaux, Tissus conjonctifs, Tissu sanguin, Appareil digestif, Appareil respiratoire ; Appareil urinaire)	40	-	-	80	120	4

SPK L1S2	UE8	Unité spécifique en kinésithérapie	Anatomie descriptive et fonctionnelle des membres et du rachis Physiologie nerveuse et musculaire Contexte environnemental de la réadaptation	140	110	-	290	540	18
		Stage 1 : imprégnation (avant S3, non budgétisé)	Milieu hospitalier						
TOTAL				**260**	**110**	**-**	**530**	**900**	**30**

SEMESTRE 3									
Code	**UE**	**Unité d'enseignement**	**Éléments constitutifs**	**ET**	**ED /EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
SSIL 2S3	UE9	Séméiologie et soins infirmiers	**Séméiologie** Démarche d'un examen clinique Séméiologie médicale (douleur, neurologique, pneumo, cardiovasculaire, appareil tégumentaire, pédiatrie) **Soins infirmiers** Notion d'asepsie Paramètres cliniques Nursing Injections : IM /IV/SC	20	20	180	20	240	6
PSR L2S3	UE10	Psychologie et réadaptation	Base de la psychologie Psychologie en réadaptation	20	20	-	20	60	2
BTB L2S3	UE11	Bilans et technologies de base en kinésithérapie (1)	- Bilans en kinésithérapie - Technologies de base en kinésithérapie	28	60		62	150	5
PTO L2S3	UE12	Pathologie en traumatologie et orthopédie (1)	Traumatisme des membres supérieur -Traumatisme des membres inférieurs -Traumatisme du tronc et du rachis -Traumatisme crânien -Traumatisme musculaire -Brûlure et plaies	26	24	-	80	120	4
ROT L2S3	UE13	Réadaptation en traumatologie et orthopédie (1)	Réadaptation des fractures Réadaptation des luxations Réadaptation des entorses ligamentaires Réadaptation des déchirures musculaires Réadaptation des brûlures Réadaptation des polytraumatismes	28	36	-	56	120	4

MR CL2 S3	UE14	Méthodologie de raisonnement clinique (1)	-Raisonnement clinique - Méthodes et modèles du raisonnement clinique -Démarche de soin	8	12	-	40	60	2
ELD L2S3	UE15	Éthique, législation et déontologie (1)	Ethique Éthique des soins Éthique en réadaptation Bonne gouvernance : Prévention et lutte contre la corruption	10	10	-	10	30	1
STA L2S3	UE16	STAGE 1	Stage soins infirmier et réadaptation			270		270	6
TOTAL				**130**	**182**	**450**	**288**	**1050**	**30**

SEMESTRE 4									
Code	**UE**	**Unité d'enseignement**	**Éléments constitutifs**	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**CREDIT**
BTB L2S4	UE11	Bilans et technologies de base en kinésithérapie (2)	- Bilans en kinésithérapie - Technologies de base en kinésithérapie	20	36		94	150	5
PTO L2S4	UE12	Pathologie en traumatologie et orthopédie (2)	Déformations des membres supérieurs Déformation des membres inférieur Déformations du rachis et du thorax	16	16	-	28	60	2
ROT L2S4	UE13	Réadaptation en orthopédie et traumatologie (2)	- Réadaptation au cours des pathologies infectieuses - Réadaptation au cours des pathologies malformatives - Réadaptation au cours des pathologies tumorales - Réadaptation au cours des pathologies dégénératives	24	24	-	72	120	4
PAR L2S4	UE17	Pathologies pédiatriques et néonatales	Examen du nouveau -né Développement psychomoteur Pathologie pédiatrique Pathologie en néonatalogie	16	16	-	28	60	2

RER L2S4	UE18	Réadaptation pédiatrique et néonatale	Technique de kinésithérapie en pédiatrie : généralité Réadaptation des pathologies en pédiatrie Réadaptation en néonatalogie	20	28	-	42	90	3
KSPL 2S4	UE19	Kinésithérapie du sport et physiothérapie	Physiologie de l'effort et de l'entraînement Réentrainement à l'effort Handicap physique et sport Préparation mentale et hygiène de vie du sportif Pathologies liées au sport	12	16	-	62	90	3
APPL 2S4	UE20	Appareillage	Description et indication Réalisation, adaptation Analyse des dispositifs d'aménagement de la reprise d'activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs	12	14	-	4	30	1
STAL 2S4	UE16	STAGE 2	Stage en réadaptation			450			10
TOTAL				**120**	**150**	**450**	**330**	**1050**	**30**

SEMESTRE 5									
Code	**UE**	**Unité d'enseignement**	**Éléments constitutifs**	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Credit**
PRR L3S5	UE21	Pathologie en rhumatologie	Pathologies articulaires Rhumatismes dégénératifs Pathologies abarticulaires Pathologies osseuses Syndromes douloureux du rachis et des racines nerveuses Autres pathologies rhumatismales	16	20	-	54	90	3
RRR L3S5	UE22	Réadaptation en rhumatologie	Réadaptation au cours des pathologies inflammatoires articulaires et juxta- et extra-articulaires Réadaptation au cours des pathologies du collagène et des maladies systémiques Réadaptation au cours des pathologies neuromusculaires Réadaptation des pathologies canalaires	20	30	-	40	90	3

PEN L3S5	UE23	Pathologie en neurologie	Affections du système nerveux central Affection du système nerveux périphérique Atteintes diverses Pathologies en neurochirurgie Imagerie	28	32	-	30	90	3
REN L3S5	UE24	Réadaptation en neurologie	Technique de réadaptation en neurologie Structures d'accompagnement des patients atteints des maladies chroniques Cas cliniques en fonction des pathologies neurologiques	28	32	-	60	120	4
PMC L3S5	UE25	Pathologie en médecine interne : gériatrie, uro-gynécologiques, chirurgie et oncologie	Médecine interne Oncologie Uro-gynéco-obstétrique Chirurgie Gériatrie	16	12	-	32	60	2
RMC L3S5	UE26	Réadaptation de Pathologie en médecine interne : gériatrie, uro-	Spécificité de la prise en charge en réadaptation des pathologies rares	20	24	-	46	90	3

		gynécologies, chirurgie et oncologie	Structures d'accompagnement, soins palliatifs et fin de vie Réinsertion socio-professionnelle en chirurgie Réadaptation en gériatrie Technique de réadaptation en uro-gynécologie						
MRC L3S5	UE14	Méthodologie de raisonnement clinique (2)	Démarche qualité	8	12	-	40	60	2
STA L3S5	UE16	STAGE 4	Stage de réadaptation			450		450	10
TOTAL				**136**	**162**	**450**	**302**	**1050**	**30**

SEMESTRE 6									
Code	**UE**	**Unité d'enseignement**	**Eléments constitutifs**	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Credit**
PPN L3S6	UE27	Pathologie respiratoire et soins en réanimation	Pathologie respiratoire Réanimation et soins intensifs Imagerie	16	16	-	28	60	2
RPN L3S6	UE28	Réadaptation en pathologie respiratoire et soins en réanimation	Technique de réadaptation respiratoire Réadaptation au cours des chirurgies thoraciques Réadaptation au cours des pathologies respiratoires Réadaptation en réanimation et soins intensifs : cadre et structures de réadaptation	20	28	-	42	90	3
PCV L3S6	UE29	Pathologie cardio-vasculaires	Pathologies des affections cardiaques Pathologies des affections vasculaires Chirurgie cardio-vasculaire	12	12	-	36	60	2

RCV L3S6	UE30	Réadaptation cardio-vasculaire	Réadaptation cardiaques : contexte, indications et contre-indications Technique, surveillance, spécificité de la réadaptation chez l'enfant et chez l'adulte Réadaptation des pathologies vasculaires de l'enfant et de l'adulte	20	28	-	42	90	3
ELD L3S6	UE15	Éthique et déontologie (2)	Législation Code de la santé Charte des patients Déontologie	10	10	-	40	30	2
SAP L3S6	UE31	Santé Publique	Ergonomie, prévention et promotion, Sécurité et santé au travail Communication	20	30	-	40	90	3

GES L3S6	UE32	Gestion	Finance et comptabilité Gestion des structures libérales	14	16	-	30	60	2
MRA L3S6	UE33	Méthodologie de recherche et anglais	Recherche documentaire Anglais médical et spécifique	24	28	-	38	90	3
STG L3S6	UE16	STAGE 5	Stage en réadaptation			450		450	10
TOTAL				**136**	**168**	**450**	**296**	**1050**	**30**

1. Organisation des contenus

Les cours sont dispensés de manière logique selon la priorité des **compétences visées***. Une même unité d'enseignement peut être répartie sur plusieurs semestres.

Pour optimiser l'efficacité de l'apprentissage, l'enseignement théorique est suivi d'un ED et doit se pratiquer cliniquement après validation de la compétence dans le Laboratoire de Développement de Compétences (LDC).

- Formation théorique = 1854 heures (ET, ED, EP)
- Pour chaque Unité d'Enseignement sont associés :
  - Temps de travail personnel complémentaire ~2346heures.
  - Travaux dirigés, sous forme de pratiques

IV.MODALITES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

1. Stratégie d'enseignement

1.2. **Pédagogie active** :

Approches interactives, travaux de groupe, jeux de rôle, brainstorming, apprentissage par projet….

1.3. Andragogie :

Apprentissage basé sur des problèmes, simulations cliniques, jeux de Rôle, apprentissage collaboratif, discussions en Groupe, apprentissage autonome et réflexion, mise à disposition des sommaires de cours.

1.4. Méthodes d'enseignements :

Les méthodes d'enseignement du programme de formation des kinésithérapeutes sont centrées sur l'apprenant et basées sur des données probantes actuelles concernant le processus d'enseignement et d'apprentissage. L'approche par compétence est utilisée.

Les différentes méthodes d'enseignement et d'apprentissage sont composées de :

- **En salle** : exposé (cours magistraux, participatifs), travaux pratiques, travaux dirigés, pédagogie active (travaux de groupe, étude de cas, jeux de rôle), visionnage, intégration de la technologie (application éducative, support de cours)
- **Laboratoire de développement de compétence** : Simulations, jeux de rôle, visionnage (film…) , démonstration , encadrement

- **Pratique clinique** : simulations, étude de cas, discussion en groupe, démarche de soins, rapport de stage, encadrement, rapport de visite documentaire, rapport de voyage d'étude, visionnage
- **TPE** : apprentissage autonome et réflexion (lecture, recherche sur internet, projet)
- **Méthode combinée : andragogie et pédagogie active**
- **Tutorat/mentorat**

Une combinaison de différentes méthodes d'enseignements et d'apprentissages est encouragée pour assurer un flux d'informations suffisant et adapté ainsi que la participation des apprenants.

2. **Modalités d'apprentissage :**
   - Présentiel
   - Recherche individuelle et ou en groupe
3. **Ratio étudiant-enseignant**
   - Pour l'encadrement pratique (TP/Stage) : le ratio encadreur-étudiant est fixé à un encadreur pour 3 à 4 apprenants.

IV.MODALITES D'EVALUATION

Types d`évaluations

- Test écrits
- Tests pratique clinique
- Projets : rapport de garde de nuit, rapport de fin de stage, exposé, travail de fin d'étude (TFE)

1. **Test écrits**
   - **Les contrôles de connaissances se font tout au long de la formation**
     - Le contrôle continu des unités d'enseignement théoriques fait l'objet d'épreuves écrites
     - Sous forme d'une évaluation formative : les outils comprennent des exercices pratiques pour mesurer le progrès des étudiants tout au long de la formation
   - **Un examen par semestre soit 2 examens dans un niveau durant l'année.**

     Ces épreuves écrites d'une durée deux heures pour les UE du domaine 1 et 2, notées sur 20 points
   - **Questions de cours de nature :**
     - QCM en L1

- Question réponse et initiation à la rédaction en L2
- Rédaction (étude de cas) en L3

2. **Tests pratique clinique :**

- Suivi et évalué pendant toutes les périodes par le personnel du service / référent et le Moniteur / Monitrice responsable de stage. Un bilan à mi- stage et en fin de stage est réalisé, ils tiennent compte des objectifs de stage et des objectifs fixés par l'apprenant.
- En L2 : bilan diagnostique kinésithérapique et pratique du traitement, évaluation avec utilisation de liste de vérification
- En L3 : bilan diagnostique kinésithérapique et pratique du traitement, évaluation avec utilisation de liste de vérification
- Evaluation de cas clinique

La note de validation est de 85% selon la liste de vérification

Les principes d'évaluation guident les pratiques d'évaluation et la perspective adoptée peut varier en fonction du contexte et des objectifs de l'évaluation.

Voici quelques principes à prendre en compte lors du choix des méthodes d'évaluation **:**

- Validité : L'évaluation doit être appropriée, mesurer ce qu'elle entend mesurer et s'aligner sur les acquis d'apprentissage du programme et du module.
- Fiabilité : Les évaluations doivent générer des notes comparables dans le temps, entre les examinateurs et entre les méthodes, afin de garantir les normes académiques.
- Transparence : les informations, les orientations, les critères d'évaluation, les règles et les règlements relatifs à l'évaluation doivent être clairs, précis, cohérents et accessibles à tous les étudiantes, professeurs et examinateurs.
- Flexibilité : Tous les étudiants doivent avoir la possibilité de démontrer efficacement ce qu'elles ont appris et avoir la possibilité d'être évaluées par des méthodes différentes, appropriées et applicables sur l'ensemble d'un programme.
- Équité : Aucun individu ne doit être désavantagé par le processus d'évaluation. Le principe d'équité prend également en compte les droits d'un/e apprenant/e à pouvoir être réévalué(e) si nécessaire.

3. **Critères de réussite**

L’apprenant sera diplômé de Licence en domaine de la science de la santé, mention paramédicale, parcours Masso-kinésithérapie :

- Unité spécifique validée avec note (12/20) sans note éliminatoire (7/20) sans compensation
- Unité fondamentale validée avec note (10/20) avec compensation
- Stages validés
- Travail de fin d’études

Les principes d’évaluation guident les pratiques d’évaluation et la perspective adoptée peut varier en fonction du contexte et des objectifs de l’évaluation

4. **Critères de réussite**

   La réussite dans l’évaluation de connaissance et pratique est comme suit :

   - UE de spécifique en kinésithérapie : note ≥ 12/20 (sans compensation et sans note éliminatoire) ;
   - UE fondamentales : note ≥ 10/20 (sans note éliminatoire et compensable) ;
   - Note éliminatoire ≤ 07/20 ;
   - Mise en Situation Professionnelle (MSP) note ≥ 85% ;
   - Validation par compensation.

5. **Modalités de certification :**

L’apprenant sera diplômé de Licence en domaine de la science de la santé, mention paramédicale, parcours kinésithérapie.

Les principes d’évaluation peuvent aider à guider les pratiques d’évaluation et la perspective adoptée peut varier en fonction du contexte et des objectifs de l’évaluation.

V. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA FORMATION

Suivi des apprenants :

Pour suivre la progression des apprenants dans une formation initiale de kinésithérapeute jusqu'à l'obtention du diplôme de licence dans le cadre du système LMD (Licence-Master-Doctorat), les étapes et les outils de suivi sont décrits comme suite :

1. **Mise en place d’un plan de formation structuré par crédits**

   - Organisation en unités d’enseignement (UE) : diviser le programme en unités d'enseignement capitalisables, avec un certain nombre de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

- Chaque UE correspond à une partie spécifique de la formation avec des compétences à acquérir.
- Suivi des crédits obtenus : suivre l'accumulation de crédits ECTS pour chaque étudiant afin de s'assurer qu'il progresse conformément aux exigences de la formation.

2. **Évaluations régulières et continues**
   - Contrôle continu : Instaurer des évaluations fréquentes (tests écrits, examens pratiques, travaux de groupe) pour évaluer la compréhension des connaissances théoriques et pratiques à chaque étape de la formation.
   - Examens semestriels ou annuels : A la fin de chaque semestre ou année, réaliser des examens pour évaluer les compétences acquises. Ces évaluations permettent de valider les crédits de chaque UE.
3. **Stages pratiques et évaluation clinique**
   - Journal de bord : le **carnet de prise de note et Livret d'acquisition**
   - Chaque apprenant tient un journal de bord durant les stages pour documenter ses activités, ses apprentissages et ses compétences pratiques acquises :
   - Suivi par les encadreurs référent et/ou moniteur(monitrice) responsable du site de stage en milieu hospitalier fournissent une évaluation régulière des compétences pratiques des étudiants, en lien avec les objectifs de chaque stage.
   - Évaluation des stages :
   - Livret de stage :
   - A la fin de chaque stage, un rapport d'évaluation est rédigé pour mesurer la progression de l'apprenant et identifier les domaines à améliorer.
4. **Entretien individuel et suivi pédagogique (Accompagnement)**
   - Réunions de suivi : Organiser des réunions de suivi entre les étudiants et leurs encadreurs pédagogiques pour faire le point sur leur progression, leurs résultats et leurs difficultés éventuelles.
   - Plan de remédiation : En cas de difficultés, proposer un accompagnement personnalisé (soutien académique, etc.) pour permettre à l'apprenant de rattraper les compétences non acquises.
5. **Évaluation finale et travail de fin d'études**
   - Travail de fin d'études (TFE) : à la fin de la formation, les étudiants déposent et ou présentent un projet de fin d'études qui démontre leur capacité à analyser, planifier et réaliser un travail de soin ou de recherche en lien avec la pratique kinésithérapique.

- La TFE permet d'évaluer la capacité de l'étudiant à synthétiser et à exposer ses connaissances, compétences et réflexions professionnelles.

6. Suivi administratif et vérification de conformité au LMD

- Registre des crédits des validations : Suivre l'accumulation de crédits, les unités validées et les stages accomplis pour s'assurer que chaque étudiant remplisse les critères pour l'obtention de la licence.
- Examen de fin de parcours : Un examen final (écrit et/ou pratique) est exigé pour évaluer les compétences globales.

6.1. Évaluation de la formation

6.1.1. Méthode quantitative :

- Tests pré-formation et post-formation
- Taux de réussite à l'examen
- Taux de redoublement
- Taux d'abandon

6.1.2. Méthode qualitative :

- Enquêtes de satisfaction des apprenants vis-à-vis de la formation.
- Enquêtes de satisfaction du Centre de santé d'accueil (connaissance et compétences acquises sont appliquées dans le cadre de travail)
- Enquêtes de satisfaction des patients (Enquête ou et entretien auprès du patient)

6.2. Amélioration continue

- Analyser les résultats des évaluations
- Identifier les difficultés rencontrées et les points à améliorer
- Planifier les actions d'amélioration

DESCRIPTION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS

Le référentiel de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est constitué de trois domaines de formation composés de 33 unités d'enseignement avec des unités d'approfondissement et professionnalisation. Il permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des onze compétences du référentiel. Les unités d'enseignement (UE) regroupent les contenus essentiels et structurants pour la formation de l'étudiant.

SEMESTRE 1						
UE 1 : Structure et fonction des biomolécules	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I. Chimie organique II. Structure et fonction des lipides III. Structure et fonction des glucides IV. Structure et fonction des acides aminés et des protéines V. Structure et fonction des acides nucléiques VI. Structure et fonction des enzymes et coenzymes						
TOTAL	**60**	**-**	**-**	**120**	**180**	**6**
UE 2 : Biologie cellulaire et tissus (1)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I. Biologie cellulaire

1- Les méthodes d'étude des cellules

2- La synthèse des protéines

3- Les peroxysomes

4- Les enclaves

5- La division cellulaire ou mitose

6- La gamétogenèse

II. Tissus

1- Les tissus épithéliaux

2- Les tissus conjonctifs

3- Le tissu sanguin

4- L'appareil digestif

5- L'appareil respiratoire

6- L'appareil urinaire

TOTAL	**60**	**-**	**-**	**120**	**180**	**6**

UE 3 : Physiologie (1)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I. Physiologie rénale II. Physiologie digestive III. Physiologie cardiovasculaire IV. Physiologie respiratoire V. Physiologie intégrative VI. Physiologie du sang						
TOTAL	**60**	**-**	**-**	**120**	**180**	**6**
UE 4 : Mathématiques, Biophysique, Statistique	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I. Mathématiques II. Biophysique III. Statistique						
TOTAL	**30**	**-**	**-**	**60**	**90**	**3**

UE 5 : Anatomie viscérale	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit
I. Anatomie de l'appareil urinaire et génital II. Anatomie de l'appareil respiratoire III. Anatomie de l'appareil digestif IV. Anatomie de l'appareil cardiovasculaire V. Anatomie des nerfs périphériques						
TOTAL	**60**	**-**	**-**	**120**	**180**	**6**
UE 6 : Français médical	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Français	**30**	**-**	**-**	**60**	**90**	**3**
TOTAL SEMESTRE 1	**300**	**0**	**0**	**600**	**900**	**30**

SEMESTRE 2						
UE 3 : Physiologie (2)	**ET**	**ET/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Physiologie intégrative Physiologie du sang Neurologie						
TOTAL	**40**	**-**	**-**	**80**	**120**	**4**
UE 7 : Initiation à la connaissance du médicament	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Cadre juridique Cycle de vie du médicament Pharmacologie générale						
TOTAL	**20**	**-**	**-**	**40**	**60**	**2**
UE 6 : Français médical (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Français Anglais						
TOTAL	**40**			**80**	**120**	**4**

UE 2 : Biologie cellulaire et tissus (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I. Biologie cellulaire (suite) 1- Les méthodes d'étude des cellules 2- La synthèse des protéines 3- Les peroxysomes 4- Les enclaves 5- La division cellulaire ou mitose 6- La gamétogenèse II. Tissus (suite) 1- Les tissus épithéliaux 2- Les tissus conjonctifs 3- Le tissu sanguin 4- L'appareil digestif 5- L'appareil respiratoire 6- L'appareil urinaire						
TOTAL	**40**	**-**	**-**	**80**	**120**	**4**

UE 8: Unité spécifique en kinésithérapie : Anatomie , physiologie , contexte environnemental,	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I –Anatomie descriptive et fonctionnelle des membres et du rachis

1) Ostéologie, arthrologie, myologie : MS et MI, du tronc,
2) Généralité sur la biomécanique

II-Physiologie

1) Physiologie nerveuse :
2) Anatomie du système nerveux central et périphérique
3) Les différentes fonctions du SNC et SNP
4) Physiologie musculaire :
5) 1 - Structures, propriétés et fonctionnement de la contraction musculaire
6) 2 - Aspect énergétique de la contraction musculaire
7) 3 - Fatigue musculaire, récupération et entraînement
8) 4 - Spécificités des muscles lisses et du muscle cardiaque : les différentes fonctions et échanges

III- Contexte environnemental en réadaptation

1) Définition et fondement de la réadaptation
2) Les métiers en lien avec la réadaptation :

a) Le métier des kinésithérapeutes,
b) Le métier des ergothérapeutes,

c) Le métier des Kinésithérapeutes

3) Structure de la réadaptation :

a) Pyramide de soins

b) Spécificités de la réadaptation

4) Communication

a) Relation soignant-soigné

b) Communication interprofessionnelle (circuit de soins du patient, approche multidisciplinaire)

5) Hygiène hospitalière

a) Notion d'hygiène

b) Les produits et matériels

c) Hygiènes hospitalières

d) Hygiène de l'environnement

e) Hygiène corporelle

TOTAL	**140**	**110**	**-**	**290**	**540**	**180**
Stage d'imprégnation	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL SEMESTRE 2	**260**	**110**		**530**	**900**	**30**

SEMESTRE 3						
UE 9 : Séméiologie et soins infirmiers	**ED**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I – Séméiologie

1**.** Démarche d'un examen clinique

2. Séméiologie médicale : neurologie, pneumologie, cardiovasculaire, appareil tégumentaire, urinaire, gynécologie,

3. Séméiologie de la douleur

4. Séméiologie des traumatismes des membres et du rachis

a) . Séméiologie de l'épaule
b) . Séméiologie du coude
c) . Séméiologie du poignet et de la main
d) . Séméiologie de la colonne vertébrale
e) . Séméiologie de la hanche
f) . Séméiologie du genou
g) . Séméiologie de la cheville et du pied

5. Contexte de soins en masso-kinésithérapie

II - Soins infirmiers

1 - Définition soins infirmiers

2 - Notion d'asepsie

3 - Les paramètres cliniques : Température, pouls, respiration, tension artérielle, diurèse, poids, taille, périmètres chez les nouveau-nés (crâniens, brachial, thoracique)

4 - Pansement

5 - Injections ; intramusculaire, sous cutané, intraveineuse,

6 - Nursing :

a) Prévention et traitement des escarres

b) Bandage de contention

TOTAL	20	20	180	20	240	6

UE 10 : Psychologie et réadaptation	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I – Psychologie

1 - Les différents domaines de la psychologie

a) Développement psychique

b) Identification primaire

c) Désillusion

d) Identification secondaire (complexe d'Œdipe)

e) Le rôle des parents (mère)

2 - Psychologie et handicap

a) Point de vue de la personne handicapée (traumatisme, maladie évolutive)

b) Le point de vue des patients (l'annonce du handicap - le deuil de l'enfant idéal, le marathon des parents et professionnel, parents – fratrie)

c) Point de vue de psychologie

d) Altération des processus de construction psychoaffectif (identification, le lien social, la construction du moi corporel)

e) Les mécanismes de défense psychologique en cas de handicap

II- Psychologie et réadaptation

1. La relation interpersonnelle (écoute – empathie)
2. Les attitudes relationnelles au cas de la séance de traitement ou rôle de la rééducation
3. L`Angoisse
4. La Personnalité
5. La Notion de groupe (lien – social)
6. Grands courants historiques de la rééducation neuropsychologique et principales étiologies rencontrées.
7. Principales approches rééducatives en neuropsychologie : restauration, réorganisation, suppléance ; apport de ces connaissances à la conception de programmes de rééducation centrés sur les processus cognitifs perturbés

TOTAL	**20**	**20**	**20**	**20**	**60**	**2**

UE 11 : Bilans et technologies de base en kinésithérapie (1)	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I - Bilan kinésithérapique

1. Bilan morphologique

a) Morphologie globale
b) Symétrie
c) Axe mécanique
d) Centre de gravité
e) Points de repère
f) Limitation physiologique

2. Bilan articulaire

a) Inspection
b) Axe mécanique
c) Points de repère
d) Type d'articulation
e) Mobilité
f) Les différentes articulations ; MS, MI, tronc,

3. Bilan musculaire

a) Testing global

b) Testing analytique
c) Tonicité musculaire
d) Trophicité

4. Bilan de déformation

a) Asymétrie
b) Inégalité (mensuration)
c) Déformation segmentaire, articulaire
d) Varum / Valgum
e) Reccurvatum / Flexum
f) Déformation secondaire et congénitale

5. Bilan fonctionnel : marche humaine, préhension, activités de la vie quotidienne

a) Marche (qualitatif, et quantitatif)
b) Préhension (qualitatif et quantitatif)
c) Les activités de la vie quotidienne
d) Fonction supérieure
e) Parole et langage
f) Compréhension, élocution, attention, vigilance
g) Déglutition

II. Techniques de base

1. Kinésithérapie passive

a) Les différentes techniques de mobilisation tête et cou, rachis, membres inférieurs et supérieur
b) Mobilisation spécifique

2.. Installation

a) Installation du patient
b) Installation du kinésithérapeute

3.. Réalisation du mouvement

a) Prise et contre prise
b) Respect des amplitudes
c) Intérêts et indications, contre – indications
d) Principes de mobilisation

4.. Kinésithérapie active

a) Définition et classification (en 1ère Année, kiné active manuelle)
b) Les différentes techniques de mobilisation
c) Renforcement musculaire
d) Intérêts, indications, contre-indications

TOTAL	**28**	**60**	**-**	**62**	**150**	**5**

UE12 : Pathologie en traumatologie et orthopédie (1)	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit
1) Traumatisme du rachis a) Traumatisme crânien chez les enfants b) Traumatisme crânien bénin c) Traumatismes cranio-cérébraux d) Syndrome cervical post-traumatique e) Entorse du rachis cervical f) Fracture et luxation du rachis cervical g) Fracture et luxation du rachis dorso-lombaire h) Entorse du rachis dorso-lombaire 2) Traumatismes du tronc et abdomen a) Traumatisme d'effort de la paroi abdominale b) Fracture des cotes 3- Traumatisme des membres supérieurs a) Fracture de la clavicule b) Fracture de la scapula c) Fracture de l'épaule d) Luxation et entorse de l'épaule e) Rupture de la coiffe des rotateurs f) Fracture de la diaphyse humérale g) Rupture de la longue portion du biceps						

h) Fracture de l'extrémité inférieure de l'humérus

i) Fracture de l'extrémité supérieure de l'ulna et du radius

j) Luxation du coude

k) Entorse et contusion du coude

l) Fracture diaphysaire de l'avant-bras

m) Syndrome de Volkmann

n) Traumatisme de l'extrémité distale de l'ulna et du radius : fracture de Pouteau-Colles

o) Luxation et entorse du poignet

p) Fractures, luxation et entorse de la main

q) Ruptures, déchirures ou sections des tendons de la main

r) Plaies de la main, brûlure de la main

4-Traumatisme des membres inférieurs

a) Fractures du bassin

b) Fractures de l'épiphyse supérieure du fémur

c) Fractures diaphysaires du fémur

d) Fractures du genou

e) Entorses du genou

f) Laxités chroniques du genou

g) Lésions méniscales

h) Rupture du tendon patellaire

i) Luxations du genou

j) Lésions cartilagineuses ou ostéochondrales

k) Fractures diaphysaires de la jambe

l) Fractures de la cheville

m) Entorses de la cheville

n) Fractures et luxations du talus

o) Fractures et luxations du tarse antérieur

p) Fractures et luxations du talus

q) Lésions traumatiques du métatarse et des orteils

r) Pseudarthroses

4)Traumatisme musculaire

a) Causes intrinsèques sans et avec lésion anatomique

b) Cause extrinsèque avec lésion anatomique

TOTAL	**16**	**24**	**-**	**80**	**120**	**4**
UE 13 : Réadaptation en orthopédie et traumatologie (1)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

Réadaptation au cours des pathologies traumatiques

1 –réadaptation des fractures des membres et du rachis

a) Rachis et tronc : côtes , vertèbres , bassin ,

b) Membres supérieurs : clavicule, humérus , coude , avant-bras , poignet, Pouteau-colles , main

c) Membres inferieurs : fémurs, rotule , jambe , pied

2 – Réadaptation des luxations des membres et des vertèbres : épaule, coude, genou, hanche, cheville, vertèbres

3 – Réadaptation des entorses ligamentaires : genou, cheville, poignet

4 - Réadaptation des déchirures musculaires : cuisse, jambe, biceps brachial ……

5 – Réadaptation des brûlures

6- Réadaptation des polytraumatismes

TOTAL	28	36	-	56	120	4

UE 14 : Méthodologie de raisonnement clinique (1)	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I. Raisonnement clinique

1) Fondement du raisonnement clinique
2) Étape du raisonnement clinique

II Méthodes et modèles du raisonnement clinique

1) Modèle analytique
2) Modèle narratif
3) Modèle de raisonnement hypothético-déductif
4) Modèle des préoccupations cliniques

III. Démarche de soin

1) Formulation d`un bilan diagnostic kinésithérapique
2) Planification et prise de décision thérapeutique
3) Pratique basée sur les preuves

TOTAL	**8**	**12**	**-**	**40**	**60**	**2**
UE 15: Éthique, législation et déontologie (1)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I – Éthique de soin 1) Définition 2) Principes des éthiques fondamentaux II-Éthique en réadaptation 1) Principe de l'éthique 2) Autonomie du patient 3) Compétences professionnelles 4) Collaboration interdisciplinaire 5) Éthique de la recherche						
TOTAL	**20**	**10**	**-**	**-**	**30**	**1**
UE 16 : STAGE 1	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
TOTAL			**450**		**450**	**6**
TOTAL SEMESTRE 3	**130**	**182**	**450**	**288**	**1050**	**30**

SEMESTRE 4						
UE 11 : Bilans et technologies de base en kinésithérapie (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I. Kinésithérapie respiratoire**,** 1) Généralités 2) Les différents types de mobilisation 3) Les différents exercices respiratoires 4) La spirométrie 5) Les différentes techniques de kinésithérapie respiratoire 6) Indications et contre-indications II. Massage médical 1) Généralités –définitions 2) Les différents types de massage (manuel, mécanique) 3) Les différentes techniques 4) Définition 5) Réalisation 6) Effets 7) Indications 8) Contre-indications 9) Appareillage et aides de marche III. Manutentions manuelles des malades						

IV. Méthodes particulières

1) Balnéothérapie
2) Biofeedback
3) Bobath
4) Elastiques
5) Etirements et postures
6) Fascia thérapie
7) Gymnastique médicale
8) Méthode de Kabat
9) Levées de tension
10) Méthode de Mackenzie
11) Méthode de Maitland
12) Méthode de Mézières
13) Méthode de Peretti
14) Réflexologie massothérapies
15) Stretchine

V. Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie :

1) Massage
2) Mobilisations segmentaires et articulaires
3) Facilitation neuromusculaire proprioceptive
4) Gymnastique éducative ou rééducative

5) Méthodes de :

a) renforcement musculaire

b) thérapie manuelle orthopédique

c) rééducation fonctionnelle

d) réentrainement à l'effort

e) techniques de ventilation

f) manutention

g) mécanothérapie

h) balnéothérapie, crénothérapie, thermalisme

i) thermothérapie, cryothérapie

j) électrothérapie

k) Techniques instrumentales et d'appareillage

VI. Bilan spécifique :

1) Développement psychomoteur

a) Examen du nouveau-né (indice d'Apgar)

b) Tableau du développement psychomoteur de 0 – 7 ans

2) Bilan sensitif et moteur,

a) Sensibilité superficielle et profonde ;

b) Stéréognosie

c) Proprioceptif

d) Réflexe ostéo-tendineux

3) Bilan des blessés médullaires

a) Score A.S.I.A

b) Identification

TOTAL	**20**	**36**	**-**	**94**	**150**	**5**
UE 12 : Pathologie en traumatologie et en orthopédie (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

ORTHOPÉDIE

I. Déformations du rachis cervical et de la ceinture scapulaire

1. Surélévation congénitale de la scapula
2. Torticolis congénitaux
3. Torticolis

II. Déformations thoracique

1. Thorax en entonnoir
2. Thorax en carène
3. Thorax en sablier

III. Déformations des membres supérieur

1. Inclinaison cubitale
2. Pouce adductus

IV. Malformation de la hanche

1. LCH
2. Coxa valga / Coxa var

V. Anomalie et désaxation du rachis

1. Maladie de Scheuermann
2. Scoliose
3. Cyphose
4. Hyperlordose lombaire
5. Spondylose et spondylolisthésis
6. Rétrolisthésis

VI. Déformation des membres inferieurs

1. Pieds plats, Pied creux, Pied bot
2. Pied bot varus équin congénital
3. Pied varus global
4. Pied talus
5. Pied valgus congénital convexe
6. Pied métatarsus varus congénital
7. Hallux valgus
8. Genu valgum /varum / Reccurvatum / flexum
9. Torsions des membres inférieurs
10. Déséquilibre patellaire

11. Ostéochondrite primitive de hanche

VII.Imagerie

TOTAL	16	16	-	28	60	2

UE 13 : Réadaptation en orthopédie et traumatologie (2)	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

Réadaptation des pathologies orthopédiques

I. Réadaptation des pathologies malformatives
II. Réadaptation des pathologies tumorales
III. Réadaptation des pathologies dégénératives

TOTAL	24	24	-	72	120	4

UE 17 : Pathologies pédiatriques et néonatales	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I. Examen du nouveau-né
II. Développement psychomoteur
III. Pathologies pédiatriques
    1. Malformations et lésions du système nerveux central (malformations cérébrales, encéphalopathies chroniques non évolutive)
        a) Paralysie cérébrale
        b) Tumeurs cérébrales et médullaires
        c) Malformations du crâne

2. Affections neurologiques périphériques
    a) Poliomyélite antérieure aiguë
    b) Amyotrophie spinale
    c) Polynévrites et polyradiculonévrites (maladie de Guillain-Barré, paralysies obstétricales du plexus brachial, paralysie traumatique du nerf sciatique)
3. Maladie des muscles
    a) Myopathie
    b) Fibrose progressive du quadriceps chez le nouveau-né et l'enfant
4. Affections respiratoires
    a) Coqueluche
    b) Laryngite
    c) Bronchiolite
    d) Bronchite asthmatiforme du nourrisson
    e) Asthme
5. Affections rhumatologiques
    a) Rachitisme
    b) Arthrogrypose multiple congénitale
6. Malnutrition

IV. Néonatalogie

1 - Examen du bébé à risque

2 - Assistance respiratoire extracorporelle

3 - Problèmes respiratoires

a) Maladie des membranes hyalines
b) Inhalation amniotique
c) Inhalation méconiale
d) Fausses routes et reflux gastro-œsophagien
e) Maladie des ventilés
f) Syndrome de Wilson-Mikity
g) Dysplasie broncho-pulmonaire

TOTAL	16	16	-	28	60	2

UE 18 : Réadaptation pédiatrique et néonatale	EP	ED /EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I. Techniques de kinésithérapie en Pédiatrie : généralité

II. Réadaptation :

1. Liée aux pathologies neurologiques

a) Atteintes du système nerveux central :

-post-traumatique
-neuro-vasculaires,
-neuro-infectieuse,
-malformative,
-tumorale

b) Atteintes du système nerveux périphériques :

-atteintes neuromusculaire,

-atteintes tronculaires, radiculaires, plexuelles

2. Liée aux pathologies du système respiratoire
   a) en cas de syndrome restrictif
   b) en cas de syndrome obstructif
   c) de l'hémophile
   d) du rachitisme

III. Réadaptation en néonatalogie dans les affections respiratoires du nouveau-né
   a) en cas de maladie de la membrane hyaline,
   b) en cas d'inhalation amniotique
   c) en cas d'inhalation méconiale
   d) en cas de fausses routes et reflux gastro-œsophagien
   e) en cas de dysplasie broncho-pulmonaire
   f) en cas de syndrome de Wilson-Mikity

TOTAL	**20**	**28**	**-**	**42**	**90**	**3**

UE 19 : Kinésithérapie du sport et physiothérapie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I. Physiologie de l'effort

1) Evaluation prédictive de santé du sportif

2) Paramètres musculaires

3) Test de terrain

4) Préparation physique, évaluation des capacités physiques et des performances sur le terrain

5) Entrainement

6) Diététique. Nutrition du sportif suivant âge, sexe, phase d'entraînement ou période de compétition

II. Sport et spécificités

1) Femme et sport

2) Enfant et sport

3) Sport et vieillissement

III. Urgences de terrain

1) Gestes d'urgence, premiers soins

2) Réanimation, défibrillateur

IV. Dopage, législation, imagerie médicale

1) Législation professionnelle

2) Imagerie médicale

3) Code mondiale antidopage

4) Mallette de terrain

V. Physiologie du mouvement et pathologie locomotrice du membre supérieur et du rachis haut

1) Anatomie palpatoire

2) Biomécanique

3) Analyse du geste

4) Abord des différentes pathologies spécifiques

5) Thérapie manuelle et réharmonisation articulaire **VII.** Physiologie du mouvement et pathologie locomotrice du membre inférieur et du **rachis bas** **1)** Anatomie palpatoire **2)** Biomécanique **3)** Analyse du geste **4)** Abord des différentes pathologies spécifiques **5)** Thérapie manuelle et réharmonisation articulaire VII. Techniques spécifiques aux pathologies sportives **1)** Electrothérapie **2)** Étirements et chaînes musculaires : bases physiologiques et pratiques **3)** Posturologie **4)** Podologie **5)** Strapping **6)** Techniques étio-ostéo-articulaires **7)** Techniques spécifiques des tissus mous **8)** Techniques de fascia thérapie **9)** Kinésithérapie viscérale **10)** Techniques de mobilisation assistée par instruments (EKMAN THÉRAPIE) **11)** Iso cinétisme						
TOTAL	**12**	**16**	**-**	**62**	**90**	**3**

UE 20 : Appareillage	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit
I - Description et indications 1) Différentes sortes d'orthèses, prothèses et d'aides techniques. 2) Prescription et indications des orthèses II – Réalisation, adaptation et réglage des appareillages 1) Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de substitution 2) Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de suppléance 3) Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de prévention 4) Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de correction dans le cadre de la réglementation 5) Réalisation et adaptation des orthèses les plus couramment utilisées en rééducation de la main III - Analyse des dispositifs d'aménagement ou de suppléance favorisant la reprise d'activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs						
TOTAL	**12**	**14**	**-**	**4**	**30**	**1**
UE 16 : STAGE 2	**-**	**-**	**450**	**-**	**-**	**10**
TOTAL SEMESTRE 4	**120**	**150**	**450**	**330**	**1050**	**30**

SEMESTRE 5						
UE 21 : Pathologies en rhumatologie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I. Pathologie articulaire

1. Arthropathies inflammatoires :

a) Polyarthrite rhumatoïde,

b) Pseudo-polyarthrite rhizomelique,

c) Polyarthrite juvénile,

d) Spondylarthrite ankylosante,

e) Rhumatisme articulaire aigu,

f) Arthrite post-traumatique,

2. Rhumatismes dégénératifs ou arthrose :

a) Arthrose temporo-mandibulaire

b) Arthrose acromio-claviculaire,

c) Omarthrose,

d) Cervicarthrose,

e) Arthrose dorsale,

f) Hyperostose ankylosante vertébrale,

g) Lombarthrose,

h) Spondylarthrose,

i) Hernie discale

j) Dégénérescence discale
k) Syndrome trophostatique post ménopausique,
l) Rhizarthrose,
m) Coxarthrose,
n) Gonarthrose
o) Arthrose de la cheville et du pied,

3. Arthrites infectieuses ou septiques :
a) Arthrites infectieuses ou septiques à germes banals
b) Arthrites spécifiques
c) Apondylites infectieuses
d) Mal de pott

4. Arthrite infectieuse aseptique : Syndrome urétro-conjonctivo-synovial

5. Arthropathies métaboliques :
a) La goutte
b) Chondrocalcinose articulaire diffuse
c) Ostéochondromatose articulaire

6. Arthropathies nerveuses :
a) Complexe Régional Pain Syndrome type 1 (Algoneurodystrophie)
- Membre supérieur
- Membre inférieur

b) Dysfonctionnement temporo ou cranio-mandibulaire (SADAM)
c) Ostéomes neurogènes

II. Pathologie juxta et extra articulaire

1. Périarthrite scapulo-humérale :

a) Epaule douloureuse simple
b) Épaule aiguë hyperalgique
c) Maladies des calcifications tendineuses
d) Epaule conflictuelle
e) Synovite de l'articulation acromio-claviculaire
f) Epaule pseudo-paralytique
g) Ruptures irréparables de la coiffe des rotateurs
h) Épaule bloquée
i) Epaule mixte

2 Tendinopathies- tendinites

a) Généralités : définitions, différents stades, étiologies
b) Tendinopathies de l'éleveur de la scapula, syndrome angulaire de la scapula
c) Épicondylalgies, tendinopathie du fléchisseur ulnaire du carpe, Tendinopathie bicipitale, tendinopathie tricipitale
d) Tendinopathies du poignet
e) Coccygodynie

f) Périarthrite de la hanche
g) Hanche à ressaut
h) Maladie des adducteurs
i) Pubalgies

3. Tendinopathies du genou :

a) Tendon patellaire opéré ou non,
b) tendon quadricipitale,
c) syndrome de la bandelette ilio-tibiale
d) Tendinopathies du tendon calcanéen
e) Tendinopathie du jambier postérieur
f) Bursites

4. Ténosynovites :

a) Généralités : définition, différents types
b) Doigt à ressaut
c) Ténosynovite de De Quiévrain
d) Ligamentaires et aponévroses
e) Maladie de Dupuyrien
f) Périostite : Périostose tibiale
g) Fibromyalgie

h) Talalgies : plantaire, postérieure, épine calcanéenne

III. Pathologie osseuse

1) Ostéoporose : primitive et d'immobilisation
2) Ostéomalacie
3) Maladie osseuse de Paget
4) Ostéonécroses aseptiques : tête fémorale, tête de l'humérus, condyle fémoral
5) Ostéites
6) Ostéogénèse imparfaite

IV. Syndrome douloureux du rachis et des racines nerveuses

1. Cervicalgies
2. Cervicalgies psychosomatiques
3. Syndrome de Baré-Liéou
4. Névralgie d'Arnold (Névralgies faciales, les migraines)
5. Névralgie cervico-brachiale
6. Dorsalgies :
7. Dorsalgies statiques vertébrales,
8. Dorsalgies sur perturbation articulaire,
9. Dorsalgies psychosomatiques,
10. Lombalgies :

11. Dorso-lombaire,
12. Lombalgies psychogènes,
13. Sciatalgies
14. Sciatiques paralysantes,
15. Canal lombaire étroit
16. Cruralgie vertébrale commune
17. Autres névralgies crurales
18. Méralgies paresthésies
19. Sacralgies

V. Syndrome canalaires et algies diverses

1. Syndrome du défilé thoraco-brachial
2. Neuropathies canalaires :

a) nerf axillaire,
b) sciatique,
c) syndrome du canal carpien,
d) syndrome du canal de Guyon,
e) syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne,
f) syndrome du canal tarsien,
g) syndrome compartimental ou syndrome de loge,
h) syndrome du tibial antérieur

VI. Maladies du collagène ou collagénoses

1) Périartérite noueuse
2) Lupus érythémateux aigu disséminé
3) Sclérodermie
4) Polymyosites et dermatomyosites

VII. Pathologie neuromusculaire

1) Myopathie ou dystrophie musculaires progressives
2) Myotonies
3) Myasthénie
4) Myosite ossifiante post-traumatique
5) Crampes musculaires : essentielles, symptomatiques, contracture musculaire en rhumatologie
6) Trismus
7) Fatigue musculaire

TOTAL	**16**	**20**	**-**	**54**	**90**	**3**
UE 22 : Réadaptation en rhumatologie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I - Réadaptation des pathologies infectieuses

1. Rhumatismes dégénératifs
2. Arthropathies inflammatoires

3. Arthrites infectieuses septiques et aseptiques
4. Arthropathies métaboliques

II - Réadaptation au cours des pathologies juxta- et extra-articulaires

1. Périarthrite scapulo-humérale
2. Tendinopathies et tendinite
3. Bursite
4. Ténosynovite
5. Ligamentite et aponévrosite
6. Maladie de Dupuytren
7. Maladie de Ledderhose
8. Périostite
9. Fibromyalgie primitive
10. Talalgies

III - Réadaptation au cours des pathologies osseuses

1. Ostéoporose
2. Ostéomalacie
3. Ostéonécrose aseptique
4. Ostéite
5. Ostéogenèse imparfaite

IV - Réadaptation au cours des pathologies rachidiennes et des racines nerveuses

1. Cervicalgies, dorsalgies, lombalgies
2. Atteinte des racines nerveuses

V - Réadaptation des pathologies canalaires et autres algies diverses

1. Syndrome du défilé thoraco-vertébral
2. Neuropathies canalaires

VI - Réadaptation au cours des pathologies du collagène

1. Périartérite noueuse
2. Lupus érythémateux aigu disséminé
3. Sclérodermie
4. Polymyosites et dermatomyosites

VII - Réadaptation au cours des pathologies neuromusculaires

1. Myopathie ou dystrophies musculaires progressives
2. Myotonies
3. Myasthénie
4. Myosite ossifiante post-traumatique
5. Crampes professionnelles
6. Trismus

7. Brachiomyomie
8. Spasmophilie
9. Fatigue musculaire

TOTAL	20	30	-	40	90	3
UE 23 : Pathologie en neurologie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I. Affections du système nerveux central

3. Grands syndromes neurologiques
4. Maladies et lésions de la moelle épinière
5. Lésions cérébrales

II. Affections du système neurologique périphérique

1) Atteintes de la corne antérieure
2) Polynévrites et polyradiculonévrites
3) Atteintes plexiques
4) Paralysies périphériques tronculaires
5) Pathologies radiculaires

III-Atteintes diverses

1. Céphalée
2. Torticolis spasmodique
3. Genou et pied paralytique
4. Pied spastique

5. Épaule, coude et main paralytique
6. Tronc paralytique
7. Troubles de la sensibilité
8. Douleur centrale

TOTAL	28	32	-	30	90	3

UE 24 : Réadaptation en neurologie	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I) Technique de réadaptation en neurologie

II) Les structures d'accompagnement des patients atteints de maladie chronique

III) Cas cliniques en fonction des pathologies neurologiques :

IV) Réadaptation des affections neurodégénératives

1. Maladie d'Alzheimer
2. Maladie de Parkinson
3. Sclérose latérale amyotrophique
4. Démence
5. Dégénérescence fronto-temporale
6. Ataxies spinocérébelleuses
7. Sclérose en plaque

V.Réadaptation des affections neurovasculaires

Accident vasculaire cérébral

VI. Réadaptation des infections du système nerveux central

1. Chez l'enfant : méningite, méningoencéphalite, abcès, autres infections à manifestation neurologique, infections
2. Chez l'adulte : méningite, méningoencéphalite, abcès, autres infections à manifestation neurologique

VII. Réadaptation des tumeurs du système nerveux central

1. Chez l'enfant
2. Chez l'adulte : tumeurs primitives et métastases

VIII. Réadaptation des affections congénitales et malformatives du système nerveux central

IX. Réadaptation des affections du système nerveux périphérique

1. Réadaptation au cours des affections neuromusculaires :
2. Réadaptation au cours des lésions tronculaires, radiculaires, plexiques

TOTAL	**28**	**32**	**-**	**60**	**120**	**4**
UE 25 : Pathologie en médecine interne, gériatrie, uro-gynéco-obstétrique, chirurgie et oncologie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I - Médecine interne

1 - Affections de l'appareil digestif

a) Œsophage : Hernie diaphragmatique

b) Estomac : Ptose gastrique, estomac paresseux, ulcère gastrique

d) Intestins : Côlon irritable, constipations (organique et fonctionnelle), maladie de Crohn, Incontinences fécales, encoprésie, trouble de la statique rectale, algies pelvi-périnéales

e) Vésicules : dystonie de la vésicule biliaire

2 - Diabète : généralités, pied diabétique

3 - Ascite

4 - Maladies du sang

Hémophilies, drépanocytose

5 - SIDA

6 - Albuminurie orthostatique

7 - Obésité

8 - Dermatologie

a) Indications et contre-indications du massage en dermatologie

b) Cicatrices

c) Vergetures

d) Brûlures

e) Eczéma et dermites eczématiformes

f) Acnés

g) Psoriasis

h) Escarres

i) Ulcère de jambe

j) Mal perforant plantaire

k) Cellulite

l) Hyperpionie et lipoedème

m) Zona

n) Hypodermites

o) Hyperhidrose palmo-plantaire

II - Gériatrie

1 - Le profil gériatrique

a) Approche spécifique

b) Compétence spécifique

c) Echelle d'évaluation de la fragilité

d) Syndromes gériatriques

2 - Pathologies particulières en gériatrie

a) Problèmes respiratoires : Pneumonie, BPCO, Epanchement pleural, Bronchiectasies, Asthme, Carcinome bronchique, Embolie pulmonaire, Grippe)

b) Problèmes locomoteurs : Arthropathies chroniques, ostéoporose, fractures, chutes, syndrome post-chute, la marche

c) Syndrome de confusion aiguë ou delirium

d) Syndromes démentiels : démences dégénératives, démences artériopathies ou vasculaires, Alzheimer, démence fronto-temporale, Démence à corps de Lewy

3-Chirurgie générale : pré et post-opératoire

4-Sports et loisirs du troisième âge

III. Urologie

1 - Incontinences urinaires

a) Énurésie

b) Incontinences vraies

c) Vessie neurologique

d) Fausses incontinences

2 - Affections des reins

a) Insuffisance rénale chronique

b) Lithiase

3 - Interventions chirurgicales

a) Adénomectomie

b) Prostatectomie radicale totale

c) Cystoprostatectomie

4 - Maladie de La Peyronie

IV - Gynécologie et obstétrique

1 - Prolapsus urogénitaux

2 - Chirurgie en gynécologie

3 - Pathologies musculosquelettiques du péri-partum

V- Chirurgie

1 - Chirurgie abdominale : complications respiratoires après chirurgie abdominale

2 - Chirurgie laparoscopique et endoscopique : généralités

3 - Chirurgie esthétique ou plastique

4 - Chirurgie oculaire VI. Oncologie 1 - Tumeurs du sein : lésions bénignes, malignes 2 - Soins palliatifs						
TOTAL	**16**	**12**	**-**	**32**	**60**	**2**

UE 26 : Réadaptation des Pathologies en médecine interne, gériatrie, uro-gynéco-obstétrique, chirurgie et oncologie	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I-Spécificité de la prise en charge en réadaptation des pathologies rares

II-Structures d'accompagnement, soins palliatifs et fin de vie

III – Réadaptation en gériatrie

1. Syndrome gériatrique
2. Prise en charge des pathologies particulières en gériatrie

IV – Technique de réadaptation en uro-gynécologie

1. Rééducation pelvi-périnéale
2. Troubles sphinctériens
3. Préparation à l'accouchement
4. Complications musculosquelettiques péripartum
5. Gymnastique postnatale

V-Réinsertion socio-professionnelle en chirurgie

1. Chirurgie abdominale : complications respiratoires après chirurgie abdominale (Kinésithérapie pré/ post opératoire)
2. Chirurgie laparoscopique et endoscopique : généralités
3. Chirurgie esthétique ou plastique

4. Chirurgie oculaire						
TOTAL	**20**	**24**	**-**	**46**	**90**	**3**
UE 14 : Méthodologie de raisonnement clinique (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Démarche qualité 1) Introduction à la qualité des soins 2) Principes fondamentaux de la qualité des soins a) Vision holistique du patient b) Spécificité de la qualité des soins en kinésithérapie c) Acteurs de la qualité des soins 3). Sécurité du patient et gestion de risque a) Notion de risques liés aux soins b) Quelques terminologies 4)Protocoles d'hygiènes et contrôle des infections						
TOTAL	**8**	**12**	**-**	**40**	**60**	**2**
UE 19 : STAGE 4			**450**			**10**
TOTAL SEMESTRE 5	**136**	**162**	**450**	**302**	**1050**	**30**

SEMESTRE 6						
UE 27 : Pathologie respiratoire et soins en réanimation	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**

I - PATHOLOGIE RESPIRATOIRE

1 – Rappel sur l'auscultation pulmonaire, l'exploration fonctionnelle, le syndrome restrictif, le syndrome obstructif, le syndrome mixte

2 – Appareillage utilisé en rééducation respiratoire

a) Nébuliseurs et aérosols
b) Oxygénothérapie
c) Petits appareils : tubes et bocaux
d) Gros appareils : assistance ventilatoire externe, respirateurs (Ventilation non invasive, ventilation invasive)

3 – Chirurgie thoracique

a) Chirurgie thoracique en général (chirurgie de la paroi thoracique, de l'appareil pulmonaire : plèvre, trachée, du médiastin)
b) Chirurgie thoracique en particulier (pneumonectomie, exérèse partielle, thoracoplastie, transplantation pulmonaire, décortication)

4 – Maladies de l'appareil respiratoire

a) Maladies du nez et de la gorge : Rhinite allergique ou rhume des foins , Végétations adénoïdes et amygdalites, syndrome d'asynchronisme musculo-ventilatoire nasal
b) Maladies des bronches : Bronchite chronique, bronchiectasie, asthme bronchique, mucoviscidose, bronchiolite du nourrisson
c) Maladies du poumon : Emphysème pulmonaire, atélectasie, sclérose ou fibrose pulmonaire, pneumoconioses, abcès du poumon, pneumonie et bronchopneumonie, cancer broncho-pulmonaire, tuberculose, œdème pulmonaire

d) Affections de la plèvre : Pleurésie, pneumothorax, hémothorax 5 – Paralysies respiratoires a) Généralités : classification, étiologies b) Paralysie des muscles inspirateurs, expirateurs, globales 6 – Syndromes et traitements respiratoires dans certains cas spéciaux a) Insuffisance respiratoire aigüe, chronique b) Rigidité de la paroi thoracique, c) Cœur pulmonaire d) Bégaiement e) Sourd muet f) Tabagisme g) Abouliques de la respiration **II. RÉANIMATION-SOINS INTENSIFS** 1) Hypoxémie 2) Hypercapnie 3) Encombrement des voies aériennes 4) Bronchospasme 5) Ventilation invasive 6) Ventilation non invasive						
TOTAL	**16**	**16**	**-**	**28**	**60**	**2**

UE 28 : Réadaptation en pathologie respiratoire et soins en réanimation	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit

I – Réadaptation des chirurgies thoraciques

1 – Chirurgie thoracique en général

a) Chirurgie de la paroi et des traumatismes du thorax
b) Chirurgie de l'appareil pulmonaire
c) Chirurgie du médiastin

2 – Chirurgie thoracique en particulier

a) Pneumectomie
b) Exérèse partielle
c) Thoracoplastie
d) Transplantation pulmonaire
e) Traumatisme du thorax
f) Décortication

II – Réadaptation des pathologies respiratoires

1 – Pathologies des voies aériennes supérieures

2 – Pathologies bronchiques

a) Bronchite chronique
b) Bronchiectasie
c) Asthme bronchique

d) Mucoviscidose

e) Bronchiolite du nourrisson

3 – Affections des poumons.

a) Emphysème pulmonaire

b) Atélectasie

c) Sclérose ou fibrose pulmonaire

d) Pneumoconioses

e) Abcès du poumon

f) Pneumonie et bronchopneumonie

g) Cancer broncho-pulmonaire

h) Tuberculose

i) Œdème pulmonaire

III – Réadaptation au cours d'une insuffisance respiratoire aiguë ou chronique

IV – Réadaptation en réanimation et soins intensifs

TOTAL	**20**	**28**	**-**	**42**	**90**	**3**

UE 29 : Pathologie cardio-vasculaires	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit
I – Pathologie des affections cardiaques **1. Chez l'adulte** a. Athérosclérose coronarienne b. Cardiopathies tolérées c. Insuffisance cardiaque d. Valvulopathies e. Chirurgie cardiaque **2. Chez l'enfant** a. Cardiopathies congénitales b. Chirurgie cardiaque de l'enfant **II – Pathologies vasculaires** **1. Chez l'adulte** a. Pathologies artérielles b. Pathologies veineuses c. Pathologies lymphatiques et œdème d. Pathologies de la circulation cérébrale						
TOTAL	**12**	**12**	**-**	**36**	**60**	**2**

UE 30 : Réadaptation cardio-vasculaire	TD	TP	Stage	TPE	VHT	Crédit
I. Réadaptation pathologies cardiaques						
1. Chez l'adulte						
a) en cas d'athérosclérose coronarienne						
b) en cas de cardiopathies tolérées						
c) en cas d'insuffisance cardiaque						
d) en cas de valvulopathies						
e) en cas de chirurgie cardiaque						
2. Chez l'enfant						
a) en cas de cardiopathies congénitales						
b) en cas de chirurgie cardiaque de l'enfant						
II – Réadaptation des pathologies vasculaires						
2. Chez l'adulte						
a) en cas de pathologies artérielles						
b) en cas de pathologies veineuses						
c) en cas de pathologies lymphatiques et œdème						
d) en cas de pathologies de la circulation cérébrale						
3. Chez l'enfant						
a) en cas de pathologies artérielles						
b) en cas de pathologies veineuses						
c) en cas de pathologies lymphatiques et œdème						

d) en cas de pathologies de la circulation cérébrale						
TOTAL	**20**	**28**	**-**	**42**	**90**	**3**
UE15 : Éthique , législations et déontologie (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
Législation sociale 1) Organisation sanitaire et sociale 2) Système de protection sociale 3) Régime de protection des mineurs et des incapables majeurs 4) Réparation des préjudices corporels 5) Droit du travail, convention collective, code du travail 6) Prévention et prise en charge de la santé dans les entreprises 7) Syndicat et association **Législation professionnelle** 1) Les droits de l'homme et les droits des patients 2) Code de la santé publique 3) Exercices des professions paramédicales et en particulier de la kinésithérapie 4) Responsabilité civile, pénale, administrative, professionnelle **Déontologie professionnelle** **Étude de cas et initiation à la réflexion critique**						
TOTAL	**10**	**10**		**40**	**60**	**2**

UE 31 : Santé publique (2)	ET	ED/EP	Stage	TPE	VHT	Crédit
I. Ergonomie II. Prévention et promotion III. Sécurité et santé de travail IV. Communication						
TOTAL	**20**	**30**	**-**	**40**	**90**	**3**
UE 32 : GESTION	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I – Finance et comptabilité générale II – Gestion, leadership et management, démarche qualité III- Finance et comptabilité générale						
TOTAL	**14**	**16**		**30**	**60**	**2**
UE 33 : Méthodologie de recherche, Anglais (2)	**ET**	**ED/EP**	**Stage**	**TPE**	**VHT**	**Crédit**
I – Méthodologie de la recherche documentaire 1) Utilisation des bases de données scientifiques 2) Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques 3) Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives 4) Maîtrise d'un logiciel de références bibliographiques… 5) Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives 6) Les différentes étapes du processus de mesure et les différentes validités qui s'y rapportent, 7) L'identification des différentes variables et leur relation avec les différents plans expérimentaux,						

8) Les bases théoriques de l'analyse descriptive de données et des analyses statistiques,
9) La compréhension des notions de propriétés d'un test clinique…

II- anglais médical et spécifique

TOTAL	**24**	**28**	**-**	**38**	**90**	**3**
UE 19 : STAGE	**-**	**-**	**450**	**-**	**450**	**10**
TOTAL SEMESTRE 6	**136**	**168**	**450**	**296**	**1050**	**30**